



GUIDE DES OUTRE-MER

Edition 2020

REMERCIEMENTS

Siège social : Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie -
79 Rue Périer 92120 MONTROUGE

e-mail : contact@fnek.fr

Rédacteur en chef : Arthur Desachy,
Chargé de Mission Outre-mer et Secrétaire Adjoint -
mandat 2019-2020
drom-com@fnek.fr



Editeur en chef : Nicolas Gofman,
Vice-Président en charge de la Publication - mandat 2019-2020

Arthur Desachy remercie l'ensemble du bureau national 2019-2020 ainsi que Juliette Senet, Maxime Hery-Goisnard, Margaux Jarrier, Geoffrey Chapelain, le groupe de travail Outre-mer et la commission Relecture de la FNEK pour leurs aides et conseils ainsi que pour la relecture.

Il est interdit de reproduire tout élément présent dans cette publication
sauf sous autorisation écrite de la rédaction.

SOMMAIRE

Glossaire	4
Introduction	5
I. La stratégie de Santé pour les Outre-mer	5
II. La Réunion	6
III. Martinique	11
IV. Guadeloupe	16
VI. Guyane	21
VII. Mayotte	26
VIII. Nouvelle-Calédonie	31
IX. Polynésie Française	37
X. Saint-Martin	42
XI. Saint-Barthélemy	46
XII. Saint-Pierre-et-Miquelon	50
XIII. Wallis-et-Futuna	54
XIV. Terres Australes et Antarctiques Françaises	58
Annexe 1 : Démarches Administratives pour exercer en libéral	59
Annexe 2 : Aides à l'installation et au maintien de votre activité en zones très sous-dotées ou sous-dotées, issues de l'avenant 5 à la Convention	60

GLOSSAIRE

ANRS : Agence Nationale de Recherche sur le Sida et les hépatites virales

ARS : Agence Régionale de Santé

ASS-NC : Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie

CAFAT : Caisse de Compensation des Prestations Familiales et des Accidents du Travail et de Prévoyance des travailleurs

CARPIMKO : Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Pédicures-podologues, Orthophonistes et Orthoptistes.

CEROM : Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-mer

CPS-PF : Caisse de Protection Sociale de Polynésie Française

CSG-CRDS : Contribution Sociale Généralisée et Contribution au Remboursement de la Dette Sociale

DASS-NC : Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de Nouvelle-Calédonie

DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

FNEK : Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie

IEDOM : Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer

IEOM : Institut d'Émission de l'Outre-Mer

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

LADOM : Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité

L.AS : Licence Accès Santé

MK : Masseur-Kinésithérapeute

ORSAG : Observatoire Régional de la Santé de Guadeloupe

PASS : Parcours Accès Spécifique Santé

SSMSI : Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure

TAAF : Terres Australes et Antarctiques Françaises

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

URSSAF : Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

INTRODUCTION

La Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie (FNEK) est une association créée en 2002, selon la loi du 1er juillet 1901. Ses objectifs sont multiples : représenter et défendre la voix des 12 000 étudiants en masso-kinésithérapie, promouvoir les études et la pratique de la kinésithérapie, ainsi que de développer des actions de solidarité, de prévention, d'éducation populaire et de citoyenneté. En 2018, l'association décide de créer le poste de chargé de mission aux Outre-mer afin de répondre de manière efficiente aux problématiques spécifiques de ces territoires.

C'est dans une logique de promotion des territoires et d'aide aux étudiants et jeunes diplômés à se rendre dans les Outre-mer que nous écrivons ce guide. Nous avons cherché à dépeindre les besoins des territoires et les démarches nécessaires aux étudiants et diplômés souhaitant exercer dans les Outre-mer.

I. LA STRATÉGIE DE SANTÉ POUR LES OUTRE-MER¹

En 2016, le ministère des solidarités et de la santé et le ministère des Outre-mer présentent la stratégie de Santé pour les Outre-mer, écrite parallèlement à la stratégie nationale de santé. Ce travail, réalisé en concertation avec les différents acteurs nationaux et locaux de la santé, a pour objectif d'adapter la stratégie nationale de santé aux besoins réels des territoires ultramarins. Suivant une vision projetée jusqu'en 2023, les deux ministères présentent une stratégie en 5 axes et 22 objectifs :

- **AXE 1** - Améliorer l'état de santé, renforcer la prévention, lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé
- **AXE 2** - Améliorer la veille, l'évaluation et la gestion des risques sanitaires
- **AXE 3** - Mieux répondre aux besoins de nos concitoyens dans le champ de l'autonomie (vieillesse et handicap)
- **AXE 4** - Viser l'excellence et l'efficacité du système de santé en Outre-mer et répondre aux défis majeurs du 21^e siècle (démographies médicales, nouvelles technologies, enseignement, recherche, innovation)
- **AXE 5** - Réduire les inégalités d'accès aux soins (géographiques et financières) et améliorer les prises en charge

La masso-kinésithérapie est définie dans le code de la santé publique² comme la pratique comportant la promotion de la santé, la prévention, le diagnostic kinésithérapique et le traitement des troubles du mouvement ou de la motricité de la personne et des déficiences ou des altérations des capacités personnelles. L'activité se fait dans divers champs d'actions : sportif, pédiatrique, gériatrique, neurologique, généraliste... Les masseurs-kinésithérapeutes sont donc des acteurs primordiaux dans la réalisation de cette stratégie de santé des Outre-mer.

¹ Ministère des Outre-mer : La stratégie de santé pour les Outre-mer, 2016

² [Code de la santé publique](#)

II. LA RÉUNION

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Réunion est une île de 2512 km² au cœur de l'océan indien, située à 9500 km de la métropole. Elle regroupait environ 850 000 habitants en 2015. La population réunionnaise est jeune, en effet 42 % des habitants sont âgés de moins de 25 ans contre 12 % âgés de plus de 60 ans. La population vit principalement au bord des côtes et dans les grandes villes. La Réunion compose avec deux saisons : l'été, de novembre à avril, et l'hiver austral, de mai à octobre. Durant l'été les températures atteignent les 35° C et l'air est très humide. De plus le risque cyclonique y est le plus important. En hiver les températures sont plus douces autour de 20° C.

Le décalage horaire est de + 3 heures en hiver et de +2 heures en été.



2. CULTURE ET ENVIRONNEMENT

D'origine volcanique, La Réunion culmine à 3 069 mètres avec le Piton des Neiges, plus haut sommet de l'océan Indien.

Les cirques, remparts et pitons ont été classés au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2010. La Réunion regroupe des cultures originales influencées par l'Europe, l'Inde, l'Afrique, l'océan Indien et la Chine. Le créole réunionnais est la langue communément parlée par les habitants de l'île et est le résultat de ce mélange des cultures. La culture musicale est notamment marquée par le maloya et le séga. Enfin l'île comporte de nombreuses réserves naturelles et pas moins de 11 réserves biologiques. De plus en 2018 est créée l'agence régionale de la biodiversité pour lutter contre la destruction du patrimoine naturel.

L'île retrouve son nom actuel lors de l'abolition de l'esclavage en 1848. Alors colonie française, le territoire ne prendra le statut de département français qu'à partir de 1946.

3. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

La Réunion est une île de jeunesse, en effet 31,2 % de la population a moins de 20 ans, tandis que les plus de 65 ans ne représente que 11,4 % contre respectivement 24,1 % et 20 % en métropole. De plus la Réunion est la troisième région la plus féconde avec 2,48 enfants par femme contre 1,85 en métropole. Nous pouvons donc imaginer une explosion du nombre de personnes âgées dans les années à venir. De plus la Réunion est un territoire environ trois fois plus dense que la métropole (344,7 hab/km² contre 119,15), et est la troisième région la plus dense derrière l'Île de France et Mayotte.

La croissance réunionnaise a augmenté de 3,1 % en 2015, tout comme le revenu disponible brut des ménages. Cependant l'île est obligée d'importer énormément. Le taux de chômage y est élevé et plafonne à 24 % en 2018, touchant principalement les plus jeunes. De plus, le décrochage scolaire reste important avec 34 % des jeunes sortant du système sans diplôme qualifiant, contre 19 % en France métropolitaine. Cependant la mobilité ascendante progresse à La Réunion avec 18 % des jeunes atteignant une catégorie sociale plus élevée que celle de leur père (contre 15 % en métropole).

Grâce à ses ressources naturelles telles que le vent, l'eau, la géothermie et le soleil, la Réunion a pour objectif de produire la moitié de son électricité consommée à partir d'un mélange d'énergies renouvelables dès 2020 et vise l'autonomie énergétique en 2030.

4. PRIX DE LA VIE

En 2015, les prix sont plus élevés à la Réunion de 7,1 % par rapport à la métropole. Cependant un ménage métropolitain verra ses dépenses augmenter de 10,6 % s'il conserve son mode de consommation. Cet écart tend à se réduire depuis plusieurs années.

Cet écart de prix se fait surtout sur les produits alimentaires avec des prix 36.8 % plus élevé que dans l'hexagone. Autres dépenses importantes dans les budgets : les logements. Bien que les loyers soient plus élevés de 5 % à La Réunion, les dépenses liées au logement y sont inférieures de 2 % par rapport à la métropole.

De plus les transports (voiture, bus, autocar, taxi, avion) sont globalement plus abordables qu'en métropole (-4 %). Cependant, acheter un véhicule neuf coûte 24 % plus cher à La Réunion qu'en métropole, et cet écart tend à se creuser. Mais, les carburants coûtent 10 % moins cher sur l'île et de ce fait, l'utilisation d'un véhicule coûte finalement moins que dans l'hexagone.

5. ÉTAT DE SANTÉ³

Aucune maladie tropicale importante n'est signalée à La Réunion et aucune vaccination spécifique par rapport à la métropole n'est demandée pour se rendre sur l'île. Cependant une épidémie de dengue (virus transmis par les piqûres de moustique) persiste à la Réunion depuis 2017 : près de 25 000 cas autochtones sont confirmés d'après l'ARS depuis le début de l'épidémie.

La Réunion est le département le plus touché concernant les accidents vasculaires cérébraux (AVC) et le diabète de type II. Ces deux pathologies constituent une priorité de santé publique. De plus 25 % des enfants sont en surcharge pondérale à la Réunion.

L'assurance maladie, la couverture des accidents du travail et l'assurance vieillesse de la sécurité sociale sont identiques à la métropole. Cependant de nombreuses zones, comme le cirque de Mafate, sont très faiblement dotées en professionnels de santé et leurs accès limitent les soins pour les personnes y vivant.

6. NOMBRE DE MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES⁴

Selon les données de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) en 2017, 1666 masseurs-kinésithérapeutes travaillent sur le territoire, comptant 1528 libéraux (répartis dans 572 cabinets individuels) et 138 salariés (dont 109 hospitaliers).

3 [ARS La Réunion](#)

4 [DREES](#)

7. ENTRÉE EN ÉTUDES DE MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

L'Université de la Réunion permet de rentrer à l'IFMK via plusieurs options de Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) et de Licence avec option Accès Santé (L.AS), sur deux campus : Saint-Denis et Le Tampon.

PASS	L.AS
> Site Saint-Denis Chimie Droit Ecogestion Sciences de la vie Sciences sociales	> Site Saint-Denis Economique et sociale Chimie Droit Economie Gestion Sciences de la Vie Sciences Sociales
> Site Le Tampon Droit Ecogestion Sciences pour la santé	> Site Le Tampon Economique et sociale Droit Sciences pour la Santé

8. PARTIR EN STAGE

Pour réaliser un stage à La Réunion, aucune démarche spécifique n'est nécessaire par rapport à la métropole. Il vous faudra trouver un lieu de stage et établir une convention avec votre IFMK.

9. Y TRAVAILLER

De façon générale, aucune démarche administrative spécifique n'est demandée pour exercer sur l'île.

9.1. Salariat

Il existe 24 établissements de santé hospitaliers (publics ou privés), pour 3 351 lits. Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de la Réunion est divisé en deux sites : CHU Félix Guyon à Saint-Denis et le CHU sites Sud (Saint-Pierre - St Joseph - Le Tampon - St Louis - Cilaos)

Cela est couplé avec un vaste ensemble de structures médico-sociales de prise en charge des personnes en situation de handicap avec des capacités d'accueil proches de celles de la métropole (5,7 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans contre 6,5 en France métropolitaine).

9.2. Libéral

Les démarches administratives nécessaires pour exercer en libéral sont les mêmes qu'en métropole et sont décrites en annexe 1. Pour exercer, il faut s'inscrire au Conseil Interdépartemental de l'Ordre La Réunion et Mayotte.

Installation

L'avenant 5 paru au journal officiel le 8 février 2018 définit des critères qui ont permis à l'ARS d'établir un zonage pour le département de la Réunion (en collaboration avec les syndicats). Au total, 10 communes sont placées en zone sur-dotée, ce qui signifie qu'une installation est possible uniquement en cas de départ d'un MK de la zone ou par procédure spécifique avec validation de la demande par les instances paritaires.

Le reste de l'île est en zone intermédiaire ou très sous dotée, ce qui signifie qu'aucune régulation n'est faite pour l'installation. Ainsi les aides mises en place par l'avenant 5 sont applicables dans les zones sous dotées et très sous dotées (décrites en annexe 2).

9.3. Spécificités financières

La création de votre activité vous permettra de bénéficier d'une exonération totale de cotisations d'allocations familiales et de la contribution sociale généralisée et contribution au remboursement de la dette sociale (CSG-CRDS) durant 2 ans.

De plus si vos revenus professionnels sont inférieurs au plafond annuel de Sécurité Sociale (modifié au 1er janvier de l'année au cours de laquelle les cotisations et contributions sociales sont dues, en 2020 il est de 41 136 € pour une activité annuelle), les cotisations et contributions sociales sont alors calculées sur 50 % de vos revenus⁵.

L'Octroi de mer est un impôt supplémentaire permettant d'encourager le développement de l'industrie locale. Cependant la TVA y est appliquée à des taux inférieurs. Le taux normal est à 8,5 % (contre 20 % en métropole) et le taux réduit est de 2,1 % (contre 5,5 % ou 10 % pour le taux intermédiaire en métropole). De plus, certains produits d'importation bénéficient d'une exonération de TVA. Enfin il existe une réduction de la cotisation d'impôt sur le revenu de 30 % - plafonnée à 2 450 €⁶.

Le système de retraite est le même qu'en métropole. La réforme doit s'y appliquer pareillement. Certaines différences pourront être faites par publication de décrets spécifiques.

5 [URSSAF](#)

6 Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer : rapports annuel 2018, La Réunion

III. MARTINIQUE

I; PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Martinique, île antillaise de 1 128km², situé à 6 858 km de la métropole, accueille 368 640 habitants. La ville principale est Fort-de-France. Le climat y est tropical, tempéré avec deux saisons : le carême, saison sèche de janvier à juin, et l'hivernage, saison humide de juillet à décembre. La température moyenne annuelle est de 25° C.

Le décalage horaire est de 5 heures en hiver et 6 en été.



2. CULTURE ET ENVIRONNEMENT

La Montagne Pelée, volcan en activité (étroitement surveillé) est le point culminant de l'île (1 397 m). La Martinique est recouverte par une forêt tropicale comportant des mangroves et des marais. En 1902, la Montagne Pelée est entrée en éruption et a détruit la ville de Saint-Pierre. Les ruines, notamment de son cachot ayant abrité le seul survivant, sont un fort lieu touristique et de mémoire. Au sud, le relief est moins accidenté, culminant à moins de 500 mètres. Les côtes très découpées offrent de nombreuses anses et baies.

La Martinique compte 48 îlets constituant de véritables observatoires naturels pour la flore et la faune.

Des populations amérindiennes semblent peupler l'île au premier siècle avant notre ère. Découverte par les Européens en 1502, la Martinique devient française dès 1635. L'île alterne alors entre des périodes d'entente et de conflits, notamment en lien avec l'esclavage. C'est en 1848 que la révolte des esclaves de Saint-Pierre précipite l'application des décrets pour l'abolition de l'esclavage. Né durant cette période, le zouk (musique et danse), y est encore très populaire.

3. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE⁷

La Martinique fait un peu figure d'exception dans les Outre-mer avec une répartition d'âge de la population proche de la métropole. Ainsi 22,9 % de la population a moins de 20 ans et 27,7 % a plus de 60 ans, contre respectivement 24,1 % et 26,2 % en métropole. Cela fait donc de la Martinique la région la plus âgée de France. Nous estimons que 40 % de la population aura plus de 60 ans en 2040 contre 31 % en métropole. Cependant, en 2017, le territoire reste marqué par un retard, face à la métropole, dans l'accueil des personnes âgées, avec seulement 39,9 places pour 1 000 habitants de 75 ans, en structure d'hébergement permanent (type EHPAD) contre 101,4 en France métropolitaine.

Avec ces 368 600 habitants, la Martinique est un territoire très dense, estimé à 344 hab/km² contre 119 hab/km² en métropole. Cependant nous observons une baisse démographique et nous estimons à plusieurs milliers le nombre de départ entre 2011 et 2016.

Bien que diminuant, le chômage y reste élevé et est de 17,7 % en 2018 (contre 22,4 % en 2008), bien au-dessus de la moyenne française de 8,8 %. De plus, le chômage impact surtout les jeunes. Ainsi il est de 41 % chez les moins de 29 ans contre 17 % chez les 30-49 ans.

7 Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer : rapports annuel 2018, Martinique

4. PRIX DE LA VIE⁸

En 2015, les prix sont supérieurs de 12,3 % en Martinique par rapport à la métropole. Cependant, ce chiffre monte à 17,1 % si le ménage métropolitain conserve ses habitudes de consommations. Cet écart est notamment dû aux prix des denrées alimentaires. En effet, les prix y sont supérieurs de 38,2 %, voire 47,9 % avec des habitudes alimentaires de métropole. Cependant l'écart entre Martinique et la métropole concernant les logements et les transports reste faible et même avec des prix inférieurs pour les transports en Martinique (respectivement 2,4 % et -4,8 %).

Les prix de santé pèsent aussi dans le budget et représentent 10,8 % du budget d'un ménage martiniquais avec des dépenses supérieures de 12,3 % (notamment dû aux prix plus faibles des produits pharmaceutiques en métropole).

5. ÉTAT DE SANTÉ⁹

La prévalence de l'obésité est un véritable problème de santé publique en Martinique avec 27,7 % de la population en situation d'obésité et 58,8 % en surpoids. Cette situation se traduit par une augmentation des comorbidités associées au surpoids : diabète, maladies rénales chroniques, maladies cardio-vasculaires et troubles musculo-squelettiques.

La Martinique présente 4 fois plus de naissances prématurées que la moyenne nationale et un taux de mortalité périnatale 3 fois supérieur à la France hexagonale.

Cependant la santé sur l'île tend vers une amélioration, notamment avec une diminution du taux de mortalité générale, mais aussi par une baisse de l'incidence des AVC, alors que la population continue de vieillir. De plus, la prévalence tabagique de fumeurs quotidiens reste inférieure aux autres régions (14,7 % contre 23 %).

L'assurance maladie, la couverture des accidents du travail et l'assurance vieillesse de la sécurité sociale sont identiques à la métropole.

6. NOMBRE DE MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES¹⁰

Selon les données de la DREES en 2017, 531 masseurs-kinésithérapeutes travaillent sur le territoire, comptant 453 libéraux (répartis dans 299 cabinets individuels) et 78 salariés (dont 66 hospitaliers).

8 INSEE, Comparaison des prix avec la France métropolitaine en 2015, Martinique

9 ARS, Cadre d'Orientation Stratégique, 2018-2027

10 [DREES](#)

7. ENTRÉE EN ÉTUDES DE MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

L'université de Martinique permet de rentrer à l'IFMK de Martinique via diverses options de PASS et de L.AS, recensées ci-dessous (pour la rentrée 2020) :

PASS	L.AS
Option Droit	Droit – Droit / Métiers de l'ingénierie économique et juridique
Option Economie Gestion	Portail Économie et Gestion – Métiers de l'environnement et aménagement du territoire / Métiers de l'expertise économique et managériale / Métiers de l'ingénierie économique et juridique
Option Informatique	Portail Informatique – Informatique scientifique / Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises / Informatique appliquée
Option Mathématiques	Portail Mathématiques – Application des sciences / Mathématiques pour l'enseignement
Option Physique Chimie	Portail Physique, chimie – Chimie et applications / Physique et applications / Physique-chimie pour l'enseignement / SIE / SIM STAPS Sciences Po
Option Science Po	Portail Sciences de la Vie et de la Terre – Biologie des organismes et de l'environnement / Biologie Générale et Sciences de la Terre et de l'univers / Géosciences
Option SVT	Portail Sciences pour la Santé – Biochimie – Sciences de l'aliment / Sciences de la santé
Option STAPS	
Option Science pour la santé	

8. PARTIR EN STAGE

Pour réaliser un stage en Martinique, aucune démarche spécifique n'est nécessaire par rapport à la métropole. Il vous faudra trouver un lieu de stage et établir une convention avec votre IFMK.

9. Y TRAVAILLER

9.1. Salarier

La Martinique comporte 28 établissements sanitaires (publics et privés confondus) et un établissement de soins de suite et de réadaptation est actuellement en construction à Saint-Joseph. Le centre hospitalier universitaire (CHU) de Fort-de-France compte 881 lits. Au final, La Martinique affiche des taux d'équipement proches de la métropole concernant le nombre de lits et les places en court séjour, en moyen séjour et en psychiatrie. De plus, l'île se situe même au-dessus de la moyenne nationale, pour l'accueil des jeunes handicapés.

9.2. Libéral

Les démarches administratives nécessaires pour exercer en libéral sont les mêmes qu'en métropole et sont décrites en annexe 1. Pour exercer, il faut s'inscrire au Conseil Départemental de l'Ordre de Martinique

Installation

Les densités de masseurs-kinésithérapeutes sont supérieures aux moyennes nationales. Les aides à l'installation définies par l'avenant 5 ne sont pas applicables en Martinique.

9.3. Spécificités financières

La création de votre activité vous permettra de bénéficier d'une exonération totale de cotisations d'allocations familiales et de CSG-CRDS durant 2 ans.

Si vos revenus professionnels sont inférieurs au plafond annuel de Sécurité sociale (modifié au 1er janvier de l'année au cours de laquelle les cotisations et contributions sociales sont dues, en 2020 il est de 41 136 € pour une activité annuelle), les cotisations et contributions sociales sont alors calculées sur 50 % de vos revenus ¹¹.

L'Octroi de mer est un impôt supplémentaire permettant d'encourager le développement de l'industrie locale. Cependant la TVA y est appliquée à des taux inférieurs. Le taux normal est à 8,5 % (contre 20 % en métropole) et le taux réduit est de 2,1 % (contre 5,5 % ou 10 % pour le taux intermédiaire en métropole). De plus, certains produits d'importation bénéficient d'une exonération de TVA. Enfin, il existe une réduction de la cotisation d'impôt sur le revenu de 30 % - plafonnée à 2 450 € ¹².

Le système de retraite est le même qu'en métropole. La réforme doit s'y appliquer pareillement. Certaines différences pourront être faites par publication de décret spécifique.

11 [URSSAF](#)

12 Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer : rapports annuel 2018, Martinique

IV. GUADELOUPE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Guadeloupe est une île de 1 702 km² se situant à 6 700 km de la métropole, au cœur des Antilles. Cela en fait la plus grande île des Antilles françaises. Le chef-lieu est la ville de Basse-Terre et la principale aire urbaine est Pointe-à-Pitre. Le territoire compte 399 000 habitants. La Guadeloupe se compose d'une partie continentale comprenant Basse-Terre à l'ouest et Grande-Terre à l'est, séparées par un étroit canal : la Rivière Salée. La Guadeloupe est aussi composée par l'archipel des Saintes, La Désirade et Marie-Galante.

Le décalage horaire est de : - 5 heures en hiver et - 6 heures en été. La Guadeloupe profite d'un climat tropical tempéré, voyant deux saisons s'y succéder : le carême (sèche de janvier à juin) et l'hivernage (humide de juillet à décembre). La température moyenne annuelle est de 25° C. La Guadeloupe est classée en zone III d'après le zonage sismique de la France (sismicité modérée).



2. CULTURE ET ENVIRONNEMENT

Selon le ministère des Outre-mer, la Guadeloupe fait partie des 25 zones internationales les plus riches en biodiversité et bénéficie de plusieurs zones ayant une protection exceptionnelle, comme le volcan de la Soufrière et la partie haute de la Basse-Terre. A ce titre, 221 km² sont classés parc national de Guadeloupe et désignés réserve de biosphère par l'UNESCO.

L'île connaît une vie culturelle très riche. Le gwoka et le zouk, musiques et danses naissantes pendant l'esclavage, restent très populaires. Sur cette même période de l'histoire, nous pouvons retrouver le Mémorial ACTe, mémoire de la traite et de l'esclavage dans les Antilles. La Guadeloupe accueille aussi plusieurs événements sportifs internationaux tels que la Route du Rhum (course nautique) et le Tour cycliste international de la Guadeloupe.

3. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE¹³

La Guadeloupe est un territoire très jeune avec 25,9 % de la population âgée de moins de 20 ans, bien que vieillissant (24,1 % de la population a plus de 60 ans). Le taux de chômage y reste élevé avec 23,1 % sur un territoire à l'économie fortement tertiairisé. Le chômage impacte majoritairement les jeunes. En effet, 47 % des 15-29 ans n'ont pas d'emploi. De plus le salaire brut annuel moyen y est plus faible de 9,7 % par rapport à la métropole.

Les allocations et prestations sociales sont alignées sur celles de l'hexagone. Vous pouvez joindre la CAF de Guadeloupe sur le site de la CAF ou au +590 590 90 53 00.

Le projet d'académie 2016-2019 du territoire définit trois grands axes : la réussite de tous les élèves, la sécurisation de leur parcours avec un égal accès à la qualification et à l'insertion professionnelle et l'accompagnement des acteurs du système éducatif. Ainsi, le nombre d'étudiants inscrit en formations post-bac augmente, notamment grâce à la présence de l'université des Antilles.

Des efforts sont fournis afin de réduire la quantité de déchets. A ce titre, de nombreux composteurs sont installés et ont permis de réduire les déchets de 1 300 tonnes en 2017.

13 Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer : rapports annuel 2018, Guadeloupe

4. PRIX DE LA VIE¹⁴

En 2015, les prix y sont supérieurs de 12,5 % par rapport à la métropole. Cependant, un ménage métropolitain verrait ses dépenses augmenter de 17 % s'il souhaite garder son mode de consommation. Cet écart de prix se fait surtout ressentir sur l'alimentaire et les communications (téléphonie et internet). En effet les prix y sont respectivement supérieurs de 32,9 % et 32,8 % en Guadeloupe. Néanmoins, les prix concernant les transports et les logements restent très proches des prix métropolitains.

Enfin, la santé est aussi source d'écart entre Guadeloupe et métropole. En effet, les dépenses de santé représentent 12,3 % du budget d'un ménage guadeloupéen, or les prix y sont supérieurs de 18,7 % par rapport à la métropole.

5. ÉTAT DE SANTÉ

La Guadeloupe est marquée par la précocité et l'importance des insuffisances respiratoires chroniques. De plus des affections telles que la drépanocytose ou la dengue sont très répandues dans la population. Selon l'ANRS en 2013, la Guadeloupe est le deuxième département le plus touché par le virus du sida (derrière la Guyane). Enfin la mortalité est largement due aux maladies de l'appareil circulatoire (26 %) et aux tumeurs (23,7 %). Il est intéressant de noter que la mortalité prématurée (avant 65 ans) est plus élevée en Guadeloupe qu'en métropole (239 contre 193 décès pour 100 000 habitants)¹⁵.

L'assurance maladie, la couverture des accidents du travail et l'assurance vieillesse de la sécurité sociale sont identiques à la métropole.

6. NOMBRE DE MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

Selon les données de la DREES en 2017, 542 masseurs-kinésithérapeutes travaillent sur le territoire comptant 487 libéraux (répartis dans 370 cabinets individuels) et 55 salariés (dont 50 hospitaliers). Ces chiffres incluent les masseurs-kinésithérapeutes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy¹⁶.

14 INSEE, Comparaison des prix avec la France métropolitaine en 2015, Guadeloupe

15 ORSAG, Déterminant et Indicateur de santé, en Guadeloupe, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin, 2017

16 [DREES](#)

7. ENTRÉE EN ÉTUDES DE MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

L'université de Guadeloupe permet de rentrer à l'IFMK de Martinique via diverses options de PASS et L.AS. Nous avons recensé celles disponibles sur Parcoursup pour la rentrée 2020 :

PASS	L.AS
Option Droit	Droit – Droit / Métiers de l'ingénierie économique et juridique
Option Economie Gestion	Portail Économie et Gestion – Métiers de l'environnement et aménagement du territoire / Métiers de l'expertise économique et managériale / Métiers de l'ingénierie économique et juridique
Option Informatique	Portail Informatique – Informatique scientifique / Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises / Informatique appliquée
Option Mathématiques	Portail Mathématiques – Application des sciences / Mathématiques pour l'enseignement
Option Physique Chimie	Portail Physique, chimie – Chimie et applications / Physique et applications / Physique-chimie pour l'enseignement / SIE / SIM
Option Science Po	STAPS
Option SVT	Sciences Po
Option STAPS	Portail Sciences de la Vie et de la Terre – Biologie des organismes et de l'environnement / Biologie Générale et Sciences de la Terre et de l'univers / Géosciences
Option Science pour la santé	Portail Sciences pour la Santé – Biochimie – Sciences de l'aliment / Sciences de la santé

Nous n'avons pas recensé d'aides spécifiques à la mobilité pour se rendre en Martinique pour les études. Cependant L'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) met en place un Passeport Mobilité Études. Il s'agit d'un dispositif de prise en charge financière de tout ou une partie des billets d'avions pour les étudiants de l'enseignement supérieur dont la filière en Outre-mer est inexistante ou saturée.

8. PARTIR EN STAGE

Pour réaliser un stage en Guadeloupe, aucune démarche spécifique n'est nécessaire par rapport à la métropole. Il vous faudra trouver un lieu de stage et établir une convention avec votre IFMK.

9. Y TRAVAILLER

De façon générale, aucune démarche administrative spécifique n'est demandée pour exercer sur l'île.

9.1. Salariat

La Guadeloupe compte 8 établissements publics de santé (dont un à Marie-Galante) et 13 établissements privés, ainsi qu'une large offre d'établissements médico-sociaux pour la prise en charge des personnes âgées et/ou en situation de handicap (adultes et enfants).

Le territoire comporte notamment un Centre Hospitalier Universitaire à Pointe-à-Pitre. Il compte environ 700 lits, cependant les capacités sont actuellement diminuées suite aux incendies de 2017, avec notamment un déplacement de certains services vers d'autres établissements. Ainsi, les soins de suite et de réadaptation ont été déplacés à Abye sur le site de Palais Royal.

De plus, il existe un hôpital de 232 lits à Basse-Terre et un Centre Hospitalier à Saint-Claud, spécialisé dans la santé mentale. Enfin l'hôpital de Marie-Galante, avec sa cinquantaine de lits, permet d'assurer les soins de premiers recours.

9.2. Libéral

Les démarches administratives nécessaires pour exercer en libéral sont les mêmes qu'en métropole et sont décrites en annexe 1. Pour exercer, il faut s'inscrire au Conseil Départemental de l'Ordre de Guadeloupe

Installation

Ce territoire est classé parmi les zones très dotées ou intermédiaires par l'agence régionale de santé. Les aides à l'installation ne s'appliquent pas à la Guadeloupe.

9.3. Spécificités financières

La création de votre activité vous permettra de bénéficier d'une exonération totale de cotisations d'allocations familiales et de CSG-CRDS (contribution sociale généralisée et contribution au remboursement de la dette sociale) durant 2 ans.

Si vos revenus professionnels sont inférieurs au plafond annuel de Sécurité Sociale (modifié au 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle les cotisations et contributions sociales sont dues, en 2020 il est de 41 136 € pour une activité annuelle), les cotisations et contributions sociales sont alors calculées sur 50 % de vos revenus ¹⁷.

L'Octroi de mer est un impôt supplémentaire permettant d'encourager le développement de l'industrie locale. Cependant la TVA y est appliquée à des taux inférieurs. Le taux normal est à 8,5 % (contre 20 % en métropole) et le taux réduit est de 2,1 % (contre 5,5 % ou 10 % pour le taux intermédiaire en métropole). De plus, certains produits d'importation bénéficient d'une exonération de TVA. Enfin il existe une réduction de la cotisation d'impôt sur le revenu de 30 % - plafonnée à 2 450 € ¹⁸.

Le système de retraite est le même qu'en métropole. La réforme doit s'y appliquer pareillement. Certaines différences pourront être faites par publication de décret spécifique.

¹⁷ URSSAF

¹⁸ Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer : rapports annuel 2018, Guadeloupe

VI. GUYANE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Guyane est un territoire de 86 500 km² comportant 260 000 habitants et ayant pour chef-lieu Cayenne. Il s'agit du plus grand département français et dispose de la plus grande frontière française (730 km avec le Brésil). La Guyane est considérée comme l'un des territoires les plus humides de la terre et est la troisième réserve mondiale d'eau. La forêt amazonienne recouvre 96 % du département, ainsi la population vit majoritairement sur le littoral.

Le décalage horaire est de : -4 heures en hiver et -5 heures en été.



2. CULTURE ET ENVIRONNEMENT

La Guyane est un département multiculturel avec comme «peuples premiers» les Amérindiens (Palikours, Wayanas, Tékos...), les peuples issus de l'esclavage appelés Nèg' Marrons et les Créoles guyanais. Mais nous retrouvons aussi d'importantes communautés chinoises, haïtiennes, brésiliennes, Hmongs (Laos), péruviennes, libanaise. Ce multiculturalisme guyanais représente une grande richesse sociale et culturelle où le «vivre ensemble» prend tout son sens.

La langue officielle est le français sur tout le territoire. Toutefois, il existe le créole guyanais qui est parlé par environ 60 % de la population en Guyane. Du fait de sa situation géographique, la Guyane subit une forte immigration avec différentes communautés parlant l'espagnol, le chinois, le Portugais, le créole haïtien...

La vie culturelle guyanaise est très cosmopolite et notamment ponctuée par le carnaval qui commence le weekend après l'épiphanie et se termine le mercredi des cendres (février ou mars). Les festivités carnavalesques alliant défilés populaires et Bals Paré-masqué sont surtout connues pour ses célèbres «Touloulou», personnage traditionnel du carnaval guyanais et reconnu patrimoine culturel immatériel français.

La forêt tropicale guyanaise est composée de plusieurs milliers d'espèces végétales et la Guyane abrite plus de 200 espèces de poissons, reptiles, amphibiens ainsi qu'une centaine d'espèces de mammifères et plus de 400 espèces d'oiseaux. La biodiversité exceptionnelle guyanaise, richesse inestimable du territoire, fera le bonheur des amoureux de la nature. Malheureusement cet écosystème est fortement menacé par l'orpaillage présent sur les différents fleuves du territoire. Cet orpaillage est cependant localisé dans des zones assez reculées.

3. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE¹⁹

L'économie en Guyane est principalement tertiaire et est grandement portée par l'activité aérospatiale. Le taux de chômage continue de diminuer et est de 19 % en 2018 (contre 22 % en 2017).

La Guyane est le deuxième département le plus jeune (derrière Mayotte), en effet 41,7 % des habitants ont moins de 20 ans, contre 24,0 % en métropole. Cela s'explique notamment par un taux de fécondité très élevé (3,6 enfants par femme). De plus on ne compte que 8,8 % de personnes ayant 60 ans et plus contre 26,1 % en métropole. Enfin le département présente une densité des plus faibles avec seulement 3,5 hab/km² contre 105,8 pour la métropole.

La Guyane est une destination privilégiée pour l'immigration américaine, aussi bien légale qu'illégale : 20 % à 25 % de la population serait en situation irrégulière. Cela est notamment dû aux activités illégales d'orpaillage. De plus le taux d'illettrisme atteint les 20 % alors qu'il plafonne à 7 % en métropole et 55 % des 15 ans ou plus non scolarisés déclarent n'avoir aucun diplôme.

En outre, les indicateurs de précarité restent importants en Guyane. 26 % de la population est couverte par le revenu de solidarité active (RSA) (contre 7 % en métropole) et 29 % bénéficient de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMU-C) (contre 7 % en métropole). De plus, 36 % des habitants vivent sous le seuil de bas revenus.

¹⁹ Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer : rapports annuel 2018, Guyane

La Guyane est fortement impliquée dans le développement durable avec une production électrique renouvelable de 66 % contre 23 % en métropole.

Les allocations et prestations sociales sont alignées sur celles de l'hexagone. Vous pouvez joindre la CAF sur le site internet ou au 0 810 25 16 10.

4. PRIX DE LA VIE²⁰

Selon le rapport de l'INSEE 2015, *le niveau général des prix en Guyane est supérieur de 11,6 % à celui de la France hexagonale* mais ce chiffre grimpe à 16,2 % si le ménage conserve un mode de consommation métropolitain. Cela touche principalement le domaine alimentaire. En effet, les prix y sont alors de 33,9 % plus élevés en Guyane (44,9 % pour un panier métropolitain).

Les écarts de prix avec la métropole concernant le logement et les transports, principaux foyers de dépenses pour un ménage guyanais, sont moindre (respectivement +3,6 % et +2,0 %). Cependant un ménage métropolitain verra ses dépenses augmenter de 40,4 % afin de conserver ses habitudes en termes de communication.

Les prix de la santé sont supérieurs de 15,8 % sur ce territoire et l'écart de prix sur les produits pharmaceutiques monte à 32 %.

5. ÉTAT DE SANTÉ²¹

La primo-vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire. Une prévention contre le paludisme peut être envisagée, si vous devez exceptionnellement vous écarter des principaux bassins de population du littoral. La meilleure prévention anti-paludéenne et anti-dengue reste cependant les produits anti-moustiques, les moustiquaires, mais nous vous conseillons de contacter un médecin sur place pour obtenir plus de renseignement.

L'assurance maladie, la couverture des accidents du travail et l'assurance vieillesse de la sécurité sociale sont identiques à la métropole. Cependant, l'offre y est très mal répartie avec 22 % de la population sans accès à un service d'urgence en moins de 30 minutes et des habitants pouvant être logés à plus de 2 heures du premier centre hospitalier.

Avec une espérance de vie à la naissance inférieure à celle de la métropole (83,1 ans chez les femmes et 76,7 ans chez les hommes en Guyane contre 85,4 ans pour les femmes et 79,3 ans pour les hommes en métropole), le territoire est surtout marqué par des mortalités prématurées et infantiles supérieures à celles de la métropole. Il est important de noter que les maladies chroniques (diabètes, maladies cardiovasculaires, insuffisance rénale, ...) se développent plus tôt dans la population guyanaise. De plus, le taux de non-recours aux soins est l'un des plus élevés, notamment causé par des difficultés financières (30,9 % renoncent pour des raisons financières). Au final les indicateurs de santé de la Guyane sont plus dégradés que les moyennes nationales.

20 INSEE, Comparaison des prix avec la France métropolitaine en 2015, Guyane

21 ARS, Projet Régional de Santé, Guyane 2018-2027

6. NOMBRE DE MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES²²

Selon les données de la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques) en 2017, on trouve 127 masseurs-kinésithérapeutes sur le territoire comptant 102 libéraux (répartis dans 64 cabinets individuels) et 25 salariés (dont 18 hospitaliers).

7. ENTRÉE EN ÉTUDES DE MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

Depuis la réforme de l'entrée en étude de santé de 2020 il n'est pas possible d'entrer en études de kinésithérapie via l'université de Guyane. Les universités les plus proches sont celles de la Guadeloupe ou de la Martinique. Nous n'avons pas recensé d'aides spécifiques à la mobilité pour se rendre en Martinique ou en Guadeloupe pour les études. Cependant L'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) met en place un Passeport Mobilité Études, dispositif de prise en charge financière de tout ou une partie des billets d'avions pour les étudiants de l'enseignement supérieur dont la filière en Outre-mer est inexistante ou saturée²³.

8. PARTIR EN STAGE

Pour réaliser un stage en Guyane, aucune démarche spécifique n'est nécessaire par rapport à la métropole. Il vous faudra trouver un lieu de stage et établir une convention avec votre IFMK.

L'ARS et l'URPS de Guyane travail en collaboration pour faciliter la venue de stagiaires sur le territoire. Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez contacter l'ARS en la personne de Madame Corinne CHONG-SIT (corinne.chong-sit@ars.sante.fr) , chargée des affaires pédagogiques à l'ARS de Guyane et Monsieur Geoffrey CHAPELAIN Président des URPS MK Guyane (grmc56@gmail.com).

9. Y TRAVAILLER

9.1. Salariat

Il existe trois centres hospitaliers en Guyane : le Centre Hospitalier de Cayenne, le Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais à Saint Laurent du Maroni et le Centre Hospitalier de Kourou, soit environ 1300 lits. Le centre hospitalier de Cayenne possède 18 centres délocalisés de prévention et de soins assurant la plus grande partie des besoins de santé du territoire. Le CHOG, entièrement reconstruit depuis septembre 2018 est devenu un hôpital régional de référence avec une nouvelle offre de soins pour l'Ouest guyanais. Il existe aussi de nombreux établissements privés sur le territoire (clinique Saint-Paul, clinique Saint-Adrien, clinique Saint-Gabriel, HAD Guyane...) et des possibilités de travail dans des structures spécialisées dans la prise en charge des patients polyhandicapés (ADAPEI, ADPEP, APAJ...).

22 [DREES](#)

23 [LADOM](#)

9.2. Libéral

Les démarches administratives nécessaires pour exercer en libéral sont les mêmes qu'en métropole et sont décrites en annexe 1. Pour pouvoir exercer, il faut s'inscrire au tableau du conseil départemental de l'ordre de Guyane. Vous pouvez les joindre à l'adresse suivante : secretaire.general.cdo973@ordremk.fr.

Installation

L'ensemble du territoire est classé zone très sous dotée, ainsi les aides mises en place par l'avenant 5 sont applicables en Guyane (annexe 2).

9.3. Spécificités financières

La création de votre activité vous permettra de bénéficier d'une exonération totale des cotisations d'allocations familiales et de CSG-CRDS (contribution sociale généralisée et contribution au remboursement de la dette sociale) durant 2 ans.

De plus, si vos revenus professionnels sont inférieurs au plafond annuel de Sécurité sociale (modifié au 1er janvier de l'année au cours de laquelle les cotisations et contributions sociales sont dues, en 2020 il est de 41 136 € pour une activité annuelle), les cotisations et contributions sociales sont alors calculées sur 50 % de vos revenus²⁴.

Selon l'IEDOM, la TVA n'est pas applicable en Guyane et l'impôt sur le revenu y est réduit de 40 %. Cependant l'octroi de mer est un impôt supplémentaire²⁵.

Le système de retraite est le même qu'en métropole. La réforme doit s'y appliquer pareillement. Certaines différences pourront se faire par publication de décrets.

24 [URSSAF](#)

25 Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer : rapports annuel 2018, Guyane

VII. MAYOTTE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Mayotte est une île de l'archipel des Comores, située à environ 8 000 kms de la métropole dans le Canal du Mozambique. Mayotte est le 101^{me} et dernier département français depuis 2011. Elle accueille 256 500 habitants selon le dernier recensement officiel de l'INSEE en 2017. Mayotte est la seconde plus grande île de l'archipel avec une superficie de 324 km². Elle est composée de 2 îles principales : Petite et Grande Terre et est entourée d'une barrière de corail formant un lagon de 1 100km², l'un des plus grands du monde. Mamoudzou est le chef-lieu du département avec environ 71 500 habitants.



Le climat est tropical humide avec deux saisons : la saison des pluies et la saison sèche. Pendant la saison des pluies, de novembre à avril, les températures atteignent les 30° avec des taux d'humidité très importants. La saison sèche, de mai à octobre est plus fraîche (25°) et moins humide. Le risque cyclonique est faible en revanche, les tremblements de terre sont quasiment quotidiens.

Le décalage horaire avec Paris est de + 2 heures en hiver et de + 1 heure en été.

Aucune vaccination supplémentaire n'est demandée, mais nous vous conseillons de mettre à jour vos vaccinations classiques avant de partir. De plus certains moustiques peuvent transmettre des maladies comme le chikungunya, le paludisme ou la dengue. Une épidémie sévère de niveau 4 de Dengue sévit à Mayotte (depuis avril 2020). Nous vous recommandons de suivre les conseils de prévention et de prévoir une stratégie de répulsif et de protection personnelle.

2. CULTURE ET ENVIRONNEMENT

La population mahoraise est le résultat d'un métissage entre les populations bantoues et l'immigration, notamment venant de Madagascar. Une très grande majorité (90 %) de la population est musulmane et de rite sunnite. La culture mahoraise est fortement marquée par l'animisme et les rituels mystiques, notamment dans les communautés malgaches. Les femmes mahoraises portent l'habit traditionnel, le *salouva* comme le masque de beauté sur le visage, le *msindzano*. Le traditionnel « grand mariage » le *manzaraka*, est également pratiqué.

La flore et la faune marines et terrestres sont d'une très grande diversité. De nombreuses espèces endémiques ou menacées sont recensées et protégées. Mayotte se compose aussi d'une réserve naturelle nationale sur l'îlot Mbouzi et d'un parc naturel marin. Nous pouvons aussi retrouver l'un des plus vastes lagons coralliens du monde entouré par une barrière de corail. Certains spots de plongée de Mayotte sont mondialement connus comme "La passe en S".

3. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE²⁶

Mayotte est une île jeune. En effet, 50 % des habitants ont moins de 18 ans, la croissance de la population est de +3,8 % par an et les femmes y ont en moyenne 4,7 enfants. De plus l'île est marquée par une forte immigration clandestine provenant principalement des îles voisines. Ainsi, une personne sur deux à Mayotte est de nationalité étrangère. Entre 2012 et 2017, la population a officiellement augmentée de 24 % et a doublée en l'espace de 20 ans. La population mahoraise s'accroît d'environ 8 000 personnes chaque année, connaissant ainsi la croissance démographique la plus importante de tous les départements français. La population y est donc très importante : la densité moyenne est de 603 habitants au km² contre 112 en métropole selon le ministère des Outre-mer.

26 Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer : rapports annuel 2018, Mayotte

Dans un premier temps, il existe une barrière linguistique. Neuf langues seraient parlées sur le territoire Mahorais. La langue administrative est le français. En revanche, la langue parlée est le shimaoré (Eygun-Audap, 2015). Une grande partie de la population maîtrise mal, voire pas du tout, le français. Le taux d'illettrisme est de 41,6 % pour la population âgée de 16 à 64 ans, dû à une forte déscolarisation ainsi qu'au niveau très bas de l'éducation à Mayotte (« Synthèse démographique, sociale et économique, Insee », 2018).

À Mayotte, ni le Salaire minimum de croissance (Smic), ni le Revenu de Solidarité Active (RSA) ne sont égaux à ceux de la métropole. Le Smic est minoré à un montant brut de 7,57 € de l'heure (1 148,12 € par mois) contre 10,03 € en métropole (1 521,22 € par mois). La pauvreté est massive : 84 % de la population vit sous le seuil bas des revenus : 959 € (ORS OI, 2018) ; contre 16 % en métropole (2011). Cette population vit dans la plus grande misère matérielle et souvent, dans l'insalubrité : trois ménages sur 10 en 2018 n'avaient pas l'eau courante dans leurs domiciles. En 2018, le taux de chômage de la population était de 35 %.

Due à ce contexte social, économique, géographique et sanitaire qui engrange de grandes inégalités, il existe à Mayotte une insécurité qu'il est important de prendre en compte. En plus des nombreux témoignages, en 2015, le ministère de l'intérieur recense 23 cambriolages pour 1000 logements (contre 7 en métropole). Pour 1000 habitants, les coups et blessures volontaires y sont 4 fois plus élevés qu'en métropole et les vols violents sans armes y sont 3 fois plus élevés.²⁷

4. PRIX DE LA VIE²⁸

À Mayotte les prix (hors loyer) sont 6,9 % supérieurs par rapport à la métropole mais ce chiffre monte à 16,7 % si le ménage garde ses habitudes métropolitaines. Cet écart de prix se fait surtout ressentir sur l'alimentaire, principal foyer de dépenses d'un ménage mahorais, avec un écart de 42 %. De plus, la communication coûte aussi plus cher à Mayotte, avec une différence de +35 %.

Enfin, la santé présente aussi un coût supplémentaire à Mayotte, avec en moyenne des prix supérieurs de 12 %. Cet écart peut s'expliquer notamment par l'importante différence dans les prix de ventes des produits pharmaceutiques (+38 %).

L'écart de prix concernant les loyers n'a pas été étudié dans l'étude de 2016 de l'INSEE.

5. ÉTAT DE SANTÉ

Depuis 2004 le régime de base de la Sécurité Sociale retrouvé en métropole est aussi présent à Mayotte et les soins sont gratuits dans le service public. Le système de santé comporte trois éléments : le Centre hospitalier de Mayotte (CHM), les dispensaires fournissant les soins ruraux et le secteur privé libéral (encore peu développé).

27 SSMSI - base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie

28 INSEE, Comparaison des prix avec la France métropolitaine en 2015, Mayotte

La Couverture Médicale Universelle Complémentaire (CMU-C), permettant d'avoir une complémentaire santé gratuite, ainsi que l'Aide Médicale d'Etat (AME), favorisant l'accès aux soins en France pour les personnes étrangères, ne s'appliquent pas sur le département (Décret n° 2012-1168 du 17 octobre 2012 relatif au développement de la sécurité sociale à Mayotte, 2012). D'après le plan gouvernemental de Mars 2018, ces trois dernières devraient s'appliquer d'ici 2020. La CMU-C s'applique pour tout résident français allocataire du RSA ou percevant moins de 9 962 € par an dans les départements d'Outre-Mer. Pour pallier l'absence de l'AME, l'Etat français accorde annuellement une enveloppe à l'hôpital de Mayotte pour les soins des personnes en situation irrégulière. Cependant cette enveloppe n'est pas à la hauteur des frais que représentent les soins des personnes étrangères à l'hôpital de Mayotte (Rapport d'observations définitives sur la gestion du centre hospitalier de Mayotte, 2013).

Créée en 2020, l'ARS de Mayotte publiera ses premières observations sur l'état de santé de l'île en fin d'année. L'application d'une éligibilité plus proche de celle en vigueur en métropole à la CMU-C sur le territoire devrait également être effective dans les années à venir.

6. NOMBRE DE MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES²⁹

Selon les données de la DREES en 2017, 15 masseurs-kinésithérapeutes travaillent sur le territoire comptant 8 libéraux (répartis dans 4 cabinets individuels) et 7 salariés (dont 7 hospitaliers).

7. ENTRÉE EN ÉTUDES DE MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

Depuis la réforme de l'entrée en étude de santé, il est possible de rejoindre l'IFMK de Montpellier après une L.AS Science de la vie à Mayotte. De plus L'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) met en place un Passeport Mobilité Études, dispositif de prise en charge financière de tout ou une partie des billets d'avions pour les étudiants de l'enseignement supérieur dont la filière en Outre-mer est inexistante ou saturée³⁰.

8. PARTIR EN STAGE

Pour réaliser un stage à Mayotte, aucune démarche spécifique n'est nécessaire par rapport à la métropole. Il vous faudra trouver un lieu de stage et établir une convention avec votre IFMK.

29 [DREES](#)
30 [LADOM](#)

9.1. Salariat

Le Centre Hospitalier de Mayotte (CHM) est le seul hôpital public du département. Il est réparti sur plusieurs structures de soins. Le site principal, le seul présentant une unité MPR, est situé à Mamoudzou. Il est composé d'un plateau technique et assure les consultations spécialisées, les chirurgies et les accouchements ainsi que la totalité des hospitalisations. Il n'y a pas de clinique privée à Mayotte.

Le CHM a une capacité d'accueil totale de 411 lits et compte :

- 1 hôpital principal à Mamoudzou ;
- 4 centres de référence dont 3 comportent des maternités : à Dzaoudzi sur Petite Terre, dans le sud, dans le Nord et dans le centre de Grande Terre ;
- 13 dispensaires ruraux ; ces dispensaires font partis du réseau de soins du CHM depuis 2004 et ont pour but de pallier le manque de médecins libéraux.

La Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (CSSM) assure la prise en charge des indemnités journalières de maladie et de maternité des salariés.

Le CHM a une politique de recrutement qui fonctionne par proposition de contrats à durée déterminée de 1 an. Les conditions du contrat sont à discuter avec les cadres de rééducation et du pôle MPR. Généralement, ce contrat inclut le paiement par le CHM des billets aller-retour depuis la métropole.

Sur Mayotte se trouve également :

- 1 Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)
- 1 Institut médico-éducatif (IME)
- 1 Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)
- 1 Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)

9.2. Libéral

Les démarches administratives nécessaires pour exercer en libéral sont les mêmes qu'en métropole et sont décrites en annexe 1.

Installation

Toutes les communes de Grande et Petite Terres sont classées comme «très sous dotées» pour toutes les professions médicales et paramédicales, dont les masseurs-kinésithérapeutes. Ainsi, les aides mises en place par l'avenant 5 sont applicables à Mayotte (Annexe 2).

9.3. Spécificités financières

L'Octroi de mer est un impôt supplémentaire permettant d'encourager le développement de l'industrie locale. Cependant, la TVA est temporairement suspendue à Mayotte. Enfin, il existe une réduction de 40 % de la cotisation d'impôt sur le revenu ³¹.

31 Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer : rapports annuel 2018, Mayotte

VIII. NOUVELLE-CALÉDONIE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Nouvelle-Calédonie s'étend au cœur du Pacifique, sur une superficie de 18.575 km² et accueillait, en 2014, 269 000 habitants selon l'INSEE. Son statut unique résulte de l'accord de Nouméa en mai 1998. L'île présente un climat tropical tempéré avec des périodes sèches et deux saisons des pluies au cours d'une année. C'est entre décembre et février que les températures maximales, supérieures à 30 °C sont enregistrées et où le risque cyclonique est le plus important.

Le décalage horaire est de + 10 heures en hiver et + 9 heures en été.

L'unité monétaire en Nouvelle-Calédonie est le franc Pacifique (FCFP) : 100 CFP valent environ 0,80 €.



2. CULTURE ET ENVIRONNEMENT

En 2008, le site naturel des lagons et récifs a été distingué au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et labellisé au Patrimoine Mondial de l'Humanité. Le récif néo-calédonien est la seconde plus grande barrière de corail au monde, derrière celle de l'Australie. La biodiversité marine y est exceptionnelle avec plus de 9000 espèces identifiées. Malheureusement l'île compte un grand nombre d'espèces menacées.

L'Agence de développement de la culture kanak (ADCK) a pour objectif la promotion de la culture kanak, notamment au travers du Centre culturel Tjibaou. La culture mélanésienne évolue autour du clan, groupement de plusieurs familles, représenté par la case bâtie autour d'un poteau central. La coutume constitue le socle du lien social, désignant à la fois le code oral régissant la société kanak et la remise de cadeau ou échange de paroles amicales lors d'une visite chez un hôte mélanésien.

Le Kaneka est une forme musicale née au milieu des années 1980. L'île est aussi rythmée par les musiques traditionnelles des autres communautés, et notamment venant de Tahiti. Les rythmes antillais et d'Amérique latine font aussi partie du paysage musical.

3. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

La province Sud concentre les trois quart d'une population majoritairement jeune. Les moins de 20 ans représente 32 % de la population contre 12 % pour les plus de 60 ans. L'âge médian en 2014 est de 31 ans contre 40 ans en France métropolitaine. L'espérance de vie y est de 77 ans et reste moins élevée qu'en métropole.

En 2014 les femmes obtiennent plus fréquemment un baccalauréat que les hommes (37 % contre 33 % des hommes) et sont plus présentes dans les études supérieures (18,5 % contre 17 % des hommes)³².

Selon la synthèse de l'ISEE de 2014, le taux d'emploi atteint les 61 % contre 64 % en métropole à la même période. Cela est notamment dû à une création importante d'emplois aux cours des années passées. Cependant, en 2008 selon l'ISEE, 17 % des ménages, soit environ 53 000 personnes, vivent sous le seuil de pauvreté contre 14,2 % en métropole (INSEE, 2015) et le niveau de vie des ménages les plus riches est pratiquement 8 fois supérieur au niveau de vie des ménages les plus modestes. De plus le taux de chômage est de 11,6 % en 2017 et reste supérieur à celui France entière (EFT 2017)³³.

32 Institut d'Émission d'Outre-Mer : rapports annuel 2018, Nouvelle-Calédonie

33 ISEE, Enquête sur les Forces de Travail en Nouvelle-Calédonie : résultats 2017

4. PRIX DE LA VIE³⁴

En 2015, les prix à la consommation en Nouvelle-Calédonie étaient plus élevés de 33 % comparativement à la métropole. Cependant, ce chiffre tient compte d'une adaptation de la consommation. En effet, si un ménage conserve ses habitudes de consommation métropolitaines alors les dépenses augmentent de 44 %.

Cela touche principalement le domaine alimentaire où les dépenses sont deux fois plus importantes en Nouvelle-Calédonie qu'en métropole (pour un panier métropolitain, soit un différentiel de prix de +108,4 %). Cela est notamment dû à une inflation plus marquée sur ce territoire qu'en métropole.

Concernant les logements, le différentiel de prix atteint les +53,2 % en Nouvelle-Calédonie.

5. ÉTAT DE SANTÉ³⁵

La protection sociale est assurée par une caisse de prévoyance : la CAFAT, finançant 66 % des dépenses de santé par le biais du RUAMM (Régime Unifié d'Assurance Maladie/Maternité). Les organismes complémentaires, la couverture des plus démunis, la prévention et le reste à charge des ménages couvrent le reste.

Selon les comptes de santé de la Direction des affaires sanitaires et sociale (DASS) de 2018, *le reste à charge d'un assuré disposant d'une couverture complémentaire est proportionnellement moins important en Nouvelle-Calédonie qu'en métropole*. Cependant, le niveau élevé des tarifs de soins (+28,9 % selon le CEROM) peut être un poids important pour certains ménages³⁶.

L'Etat finance en partie, depuis 1980, un régime local d'aide aux enfants secourus, aux personnes en situations de handicap et aux personnes âgées.

Le taux de mortalité standardisé en 2018 est égal à 405,1 pour 100 000, avec des taux standardisés dans les catégories maladies de l'appareil circulatoire, cancers et maladies de voies respiratoires bien inférieurs aux taux standardisés de la métropole (*cancer : 245,4 vs. 148,1 ; Maladies de l'appareil circulatoire 202,9 vs. 93,2*). Cependant le taux standardisé de décès par accidents de transport est plus élevé qu'en métropole.

Selon le baromètre Santé de 2015, *65 % de la population [adulte] calédonienne jugent leur état de santé « très bon » ou « bon » ; 20 % ont déclaré avoir une maladie chronique (34 % chez les 45-60 ans)*. Cependant, 30 % de la population est en surpoids et 38 % souffre d'obésité, avec un pic autour des 45 à 60 ans indiquant qu'une personne sur deux est obèse. Ces chiffres sont stables depuis 2010.

La santé mentale est aussi un enjeu de la Nouvelle-Calédonie. En effet, selon le baromètre Santé de 2015, 9 % des 18-60 ans étaient, au cours de l'enquête, en épisode dépressif majeur alors que la dépression ne touche que 7,5 % des Français âgés de 15 à 85 ans en métropole, selon le comité stratégique de la santé mentale et de la psychiatrie en 2018.

34 CEROM, Comparaison spatiale des prix avec la France métropolitaine en 2015, Mayotte

35 ASS-NC, baromètre Santé 2015

36 rapport d'activité 2018 de la CAFAT, comptes de la santé (DASS-NC)

Le baromètre Santé de 2015 a aussi permis de recueillir des informations sur la jeunesse de l'île. Ainsi *la proportion de jeunes ne déclarant aucune ou une légère activité physique est faible (moins de 6 %) [...] La pratique d'activités physiques est proche de ce que l'on observe en France métropolitaine, alors que les activités sédentaires semblent globalement moins fréquentes en Nouvelle-Calédonie. Les jeunes calédoniens paraissent toutefois plus sédentaires que ceux d'autres Etats et territoires voisins du Pacifique.*

6. NOMBRE DE MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES³⁷

En 2017, nous trouvions 174 masseurs-kinésithérapeutes en activité, soit une densité de 61,7 pour 100 000 habitants, comportant 75,9 % de libéraux (densité de 46,8 pour 100 000 habitants) et 24,1 % en salariat (densité de 14,9 pour 100 000). Ces chiffres sont relativement stables depuis 2005. En France métropolitaine, la densité de masseurs-kinésithérapeutes, est de 129 pour 100 000 habitants, soit plus du double de la Nouvelle-Calédonie.

7. ENTRÉE EN ÉTUDES DE MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

Jusqu'à la réforme de l'entrée en étude de santé, une place était disponible en PACES à l'université de Nouméa pour rejoindre un IFMK parisien. Nous n'avons actuellement pas d'information sur le maintien de cette place.

L'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) met en place un Passeport Mobilité Etudes, dispositif de prise en charge financière de tout ou une partie des billets d'avions pour les étudiants de l'enseignement supérieur dont la filière en Outre-mer est inexistante ou saturée³⁸.

8. PARTIR EN STAGE

Il faut se munir d'un passeport en cours de validité pour se rendre en Nouvelle-Calédonie, la raison : les escales obligatoires. Cependant, aucun vaccin supplémentaire n'est exigé. Enfin, aucune démarche administrative différente de la métropole ne sont nécessaires : il faudra trouver un terrain de stage et établir une convention entre votre IFMK, le lieu de stage et l'étudiant.

37 DASS, Situation sanitaire en Nouvelle - Calédonie - 2018 - Les autres professionnels de santé II.2.2

38 [LADOM](#)

9. Y TRAVAILLER

Le conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes n'est pas présent en Nouvelle-Calédonie, il est donc nécessaire d'enregistrer son diplôme auprès de la DASS (Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de Nouvelle-Calédonie).

Certaines assurances, responsabilité civile professionnelle, métropolitaines peuvent vous couvrir sur une durée limitée, cependant il existe de nombreuses assurances locales.

Il existe un syndicat des masseurs-kinésithérapeutes de Nouvelle-Calédonie, qui, via une page facebook, transmet de nombreuses informations.

9.1. Salariat

L'île compose avec un Médipôle de 650 lits, à Dumbéa-sur-Mer (110 Boulevard Joseph Wamytan, Dumbéa Sur Mer 98835, Nouvelle-Calédonie), comportant notamment un centre de soins de suite et de réadaptation. De plus, il existe un centre hospitalier public à Nouméa, Koumac et à Poindimié. Un ensemble de centre médicaux ou infirmiers assurent les soins sur le reste du territoire.

9.2. Libéral

Pour exercer il faudra obtenir un numéro RIDET. Ce numéro s'obtient auprès de l'ISEE (Institut de la Statistique et des Études Économiques en Nouvelle-Calédonie), après ouverture d'une patente (toutes les informations sont disponibles sur le site internet de l'ISEE). Ce numéro RIDET vous permettra de vous inscrire aux différents organismes, tels que la CAFAT ou le RUAMM (équivalent de l'URSSAF métropolitain).

Remplacement

Un contrat de remplacement doit être signé entre le MK titulaire et le remplaçant. Le titulaire doit alors informer la CAFAT dans les plus brefs délais, via l'avis de remplacement des professionnels de santé (disponible sur le site de la CAFAT), de l'identité de son remplaçant et des périodes couvertes par le contrat.

Installation ³⁹

Les communes de Nouméa, Dumbéa, Païta et Mont Dore sont placées en zone régulée. Ainsi une installation n'est possible que lors d'une reprise d'activité ou via un conventionnement vacant.

Il existe une liste d'attente pour obtenir un conventionnement vacant. Pour rejoindre cette liste, il faut fournir un courrier sollicitant son inscription sur la liste d'attente en précisant les communes intéressées, une copie du diplôme, une copie de la pièce d'identité en cours de validité. Cette demande doit être renouvelée tous les ans avant le 31 octobre. Les documents doivent être adressés, via courrier recommandé avec accusé de réception, à la CAFAT (Pôle Analyse des Dépenses de Santé et Gestion Du Risque) ou remis en main propre contre récépissé.

Pour reprendre un cabinet après déconventionnement du titulaire, il faut fournir :

- un courrier du cédant avec la date de cessation d'activité ;
 - un courrier du successeur précisant la date de début d'activité ;
 - la présentation du diplôme ;
 - une copie d'une pièce d'identité ;
 - une copie de l'avis d'identification du RIDET ou du KBIS (s'il s'agit d'une société) ;
 - un original de RIB ou RIP.
- Afin de finaliser son installation en zone régulée, il faut fournir :
- un courrier déclarant son installation ;
 - une copie du diplôme enregistré à la DASS-NC + présentation de l'original ;
 - une copie de l'avis d'identification au RIDET ou Kbis (si société) ;
 - un original de RIB ou RIP.

Pour créer une activité en dehors d'une zone régulée, il faut fournir :

- un courrier précisant la date de début d'activité, les adresses physique et postale ;
- la présentation du diplôme préalablement enregistré auprès de la DASS-NC ;
- une copie d'une pièce d'identité ;
- une copie de l'avis d'identification du RIDET ou du KBIS (s'il s'agit d'une société) ;
- un original de RIB ou RIP.

9.3. Spécificités financières

Nous n'avons pas recensé d'aides particulières pour aller travailler en Nouvelle-Calédonie.

Il n'existe pas de régime obligatoire de retraite pour les travailleurs libéraux (comme sur le modèle de la CARPIMKO métropolitaine). Vous êtes libre de préparer votre retraite comme vous le souhaitez.

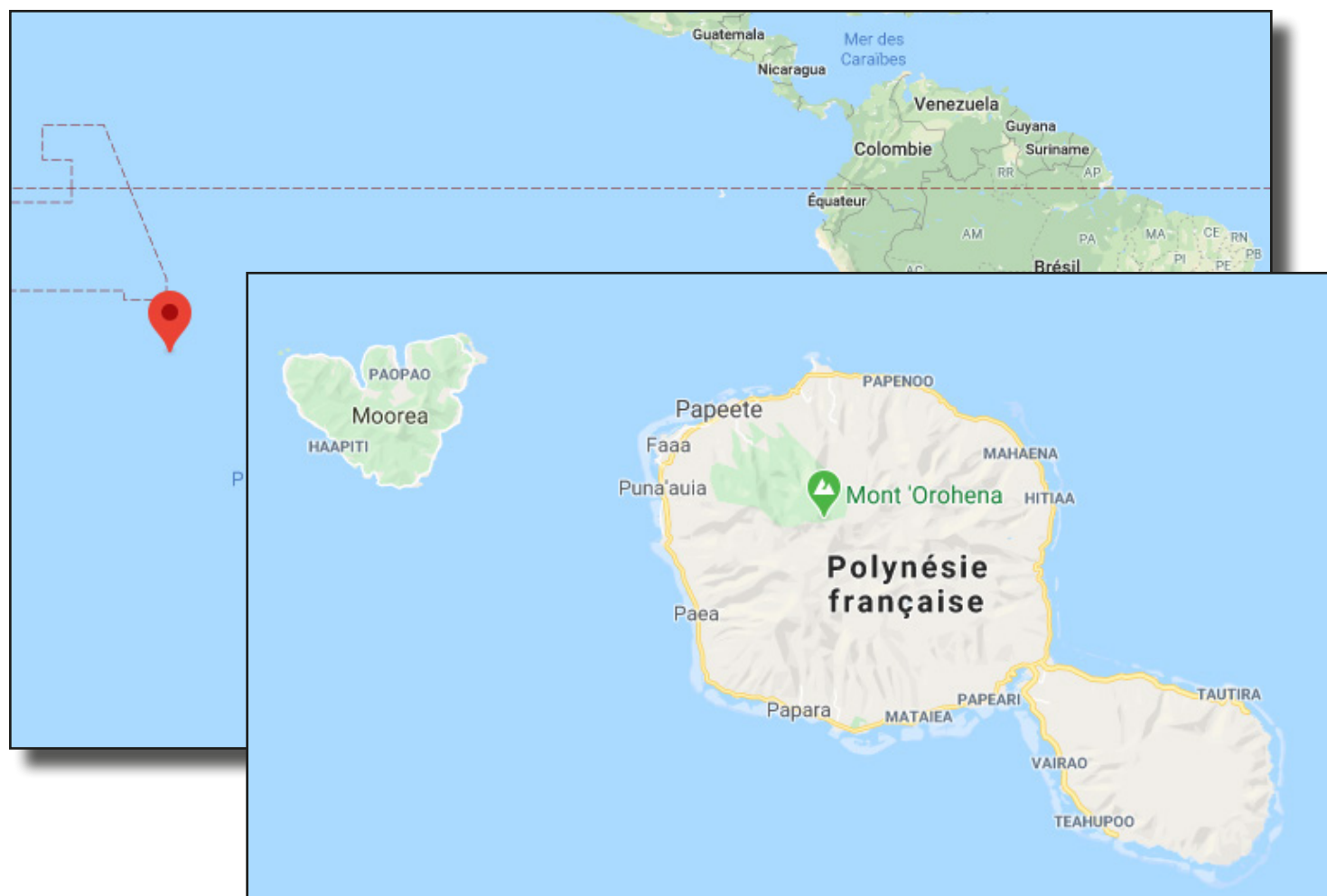
IX. POLYNÉSIE FRANÇAISE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

En 2015, la Polynésie Française comptait 272 800 personnes, réparties sur les 118 îles de ce territoire, mais largement concentrées sur l'île de Tahiti. Au total, cela représente 4.200 km² de territoire, répartis sur 2 500 000 km² (soit l'équivalent de la surface de l'Europe). Les îles composent cinq archipels : l'archipel de la Société (dont Tahiti et Bora Bora), l'archipel des Tuamotu, l'archipel des Marquises, l'archipel des Gambier et l'archipel des Australes. Le climat est de type océanique tropical : chaud et humide mais reste agréable toute l'année. La saison chaude couvre décembre à février avec des températures pouvant monter jusqu'à 35°C. Il s'agit également du temps de la saison des pluies. A l'opposé, de mars à novembre, la température descend autour des 21°C.

Le décalage horaire est de 11 heures en hiver et 12 heures en été.

Aucun vaccin n'est demandé, excepté pour les personnes provenant de pays à risque (comme pour la fièvre jaune).



2. CULTURE ET ENVIRONNEMENT

La culture Polynésienne est marquée par la chanson ('orero, rauti tama'i), la musique et la danse mais aussi par le tatouage et l'artisanat (tressage, tapa...). La mer et l'océan tiennent un rôle important dans la culture, et notamment dans les sports traditionnels (pirogues, surf).

Il n'y a pas de langue polynésienne unique. Le français est la langue officielle mais le tahitien est une langue très pratiquée. Nous pouvons aussi retrouver d'autres langues notamment dans les archipels (langue marquisienne, des Australes, parlers des Tuamotu-Gambier).

Le paysage est marqué par les marae : temples de pierres en forme de pyramides à degrés que chaque famille noble (les ari'i) pouvaient posséder.

3. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE⁴⁰

La population comporte 31 % d'habitants de moins de 20 ans tandis que les 65 ans et plus représentent 8 %. L'espérance de vie à la naissance y est de 79 ans pour les femmes et de 75 ans pour les hommes, et reste inférieure à celle de la métropole (85 ans pour les femmes, 79 ans pour les hommes). De plus, 11 % des logements n'ont pas accès à l'eau courante et 38 % de la population n'ont pas accès à l'eau potable.

La monnaie est le franc CFP avec un équivalent de 1000 francs CFP pour 8,3 €. Le salaire brut moyen temps plein y est de 323 000 F CFP par mois, soit environ 2580 €, mais ce chiffre varie d'un archipel à l'autre (allant de 334 000 F CFP à 202 000 F CFP).

Suite à la fin de la crise de 2014, la croissance économique s'améliore. Cependant, le taux de chômage y reste élevé (21,0 % contre 8,8 % en métropole) et affecte principalement les jeunes (55 % des chômeurs ont moins de 30 ans). En 2015, un ménage sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté.

4. PRIX DE LA VIE⁴¹

En 2016, le niveau général des prix est 39 % plus élevés qu'en France métropolitaine (en nette progression : + 26 % par rapport à 2010). Cependant, ce chiffre monte à 55 % si la personne conserve ses habitudes de consommation métropolitaines.

Ces écarts de prix sont d'autant plus importants qu'ils impactent les dépenses élémentaires : +48 % pour l'alimentaire, +35 % pour les logements et +95 % pour les communications (internet, téléphonie).

40 Institut d'Émission d'Outre-Mer : rapports annuel 2018, Polynésie Française

41 [Institut de la Statistique de la Polynésie Française](#)

5. ÉTAT DE SANTÉ

En 2019 commence une nouvelle Enquête Santé de la Direction de la santé dont les résultats devraient sortir courant 2021. En effet, la dernière enquête Santé date de 2010. La Polynésie Française comptait alors 69,9 % de la population en surcharge pondérale, dont 40,4 % au stade de l'obésité, entraînant une forte prévalence des pathologies comme le diabète et l'hypertension (un quart de la population souffre d'hypertension). De plus, 35 % des enfants entre 7 et 9 sont en surpoids⁴².

Le schéma d'organisation sanitaire 2016-2021 souhaite développer la prise en charge préventive des pathologies liées au vieillissement de la population et aux comportements (diabète, hypertension, cancers)⁴³.

La Caisse de prévoyance sociale assure la sécurité sociale en couvrant la quasi-totalité des risques et des secteurs d'activité de la Polynésie française.

6. NOMBRE DE MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES⁴⁴

En 2017, 140 masseurs-kinésithérapeutes sont en activité en Polynésie française dont 76 % en libéral et 24 % en salariat.

7. ENTRÉE EN ÉTUDES DE MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

Avant la réforme de l'entrée en étude de santé, trois places étaient disponibles via la PACES de l'université de Tahiti vers l'IFMK de Bordeaux. La réforme a supprimé ces places.

L'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) met en place un Passeport Mobilité Études, dispositif de prise en charge financière de tout ou une partie des billets d'avions pour les étudiants de l'enseignement supérieur dont la filière en Outre-mer est inexistante ou saturée⁴⁵.

8. PARTIR EN STAGE

Aucune démarche spécifique ne sont nécessaires : il faut signer une convention entre IFMK, lieu de stage et étudiant.

42 [Santé Publique France, Enquête santé 2010 en Polynésie française : surveillance des facteurs de risque des maladies non transmissibles](#)

43 [Schéma d'organisation sanitaire 2016-2021](#)

44 Direction de la Santé de la Polynésie française

45 [LADOM](#)

9. Y TRAVAILLER

Il faut inscrire son diplôme auprès de l'agence de régulation de l'action sanitaire et sociale. La répartition des masseurs-kinésithérapeutes est très inégale avec une densité doublée dans la zone nord Tahiti par rapport à la densité globale.

9.1. Salariat

Au vue de la dispersion de la population, la création d'une multiples de structures sanitaires, est une nécessité. Pour cela, l'hôpital du Taaone (CHPF, 459 lits et 275 praticiens), principale structure hospitalière, situé à Pirae, travaille en collaboration avec la direction de la santé. Cette dernière comporte 126 structures publiques de proximité, réparties dans 58 îles, dont 4 hôpitaux (à Taravao, Moorea, Uturoa et Nuku Hiva), 13 centres médicaux et 17 dispensaires. Ce système public est aussi assisté d'une offre privée, notamment via les trois cliniques présentes à Tahiti.

De plus un réseau inter-îles de médecins permet d'assurer les consultations spécialisées pour les patients éloignés.

9.2. Libéral ⁴⁶

Les professionnels libéraux ont la possibilité de se conventionner avec la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS). Les honoraires et frais des MK non conventionnés sont pris en charge par la CPS sur la base d'un tarif dit «d'autorité», à hauteur de 70 %.

Code	tarif d'autorité		tarif conventionnel	
	Fcfp	euros	Fcfp	euros
AMC	336	2,8	440	3,68
AMK	282	2,36	440	3,68
AMS	282	2,36	440	3,68
IFD	240	2	350	2,93
IK	60	0,5	90	0,75
MDN	0	0	1 100	9,20
MDI	0	0	880	7,36

46 [Caisse de Prévoyance Sociale](#)

Installation ⁴⁷

Le territoire est découpé en 5 zones, dont 4 sont régulées. Seule la zone 5 possède une liberté de conventionnement. Pour les autres zones, les candidatures sont examinées par Commission de régulation des conventionnements.

Zone 1 : Nord de Tahiti (de Papeete à Mahina et de Papeete à Punaauia) ;

Zone 2 : Sud de Tahiti (de Papenoo à Taravao et de Taravao à Paea) ;

Zone 3 : Moorea, à l'exclusion de Maiao ;

Zone 4 : Îles-Sous-Le-Vent, à l'exclusion de Maupiti ;

Zone 5 : Maiao, Maupiti, Tuamotu-Gambier, Marquises et Australes (zone géographique non gelée).

Pour exercer dans les zones régulées, il faut faire une demande écrite auprès de la CPS et fournir un dossier comprenant :

- une demande de conventionnement complémentaire indiquant la zone de conventionnement et la commune d'installation ;
- un curriculum vitae ;
- un projet professionnel ;
- un relevé d'identité bancaire.

Pour exercer dans la zone non régulée, il faut faire une demande écrite auprès de la CPS et fournir un dossier comprenant :

- l'adresse du cabinet, la zone géographique, la commune d'exercice, la date de début d'activité ;
- la délibération ou attestation de mise en disponibilité ou de démission ;
- une photocopie du contrat d'association ou de collaboration ;
- une photocopie de la patente (DICP tél. : 40 46 13 13) ;
- une photocopie du document intitulé *Situation au répertoire des entreprises* (ISPF tél : 40 47 34 34) ;
- un relevé d'identité bancaire.

9.3. Spécificités financières

Nous n'avons pas recensé d'aides particulières pour exercer en Polynésie française. Cependant le schéma d'organisation sanitaire 2016-2021 souhaite faciliter et inciter l'installation des professionnels libéraux, notamment en zone hors urbaine et pour des installations pluriprofessionnelles.

X. SAINT-MARTIN

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

En 2018 la population comporte 35 746 habitants sur la partie Française. L'île se compose de deux parties : Grande Terre et Terres Basses, reliées par deux cordons littoraux. A cela s'ajoute plusieurs îlets. Au total l'île s'étend sur 86 km², mais uniquement 53 km² pour la partie française. Le climat est océanique avec une saison sèche (de décembre à mai) et une saison humide (de juin à novembre). La température est en moyenne de 27°C. Le 6 septembre 2017, l'ouragan Irma a dévasté l'île, classé en catégorie 5 : il a atteint le niveau le plus élevé sur l'échelle de Saffir-Simpson.

Le décalage horaire est de moins 5 heures en hiver et moins 6 heures en été.

Aucune vaccination particulière n'est exigée.



2. CULTURE ET ENVIRONNEMENT

Christophe Colomb débarque sur l'île le 11 novembre 1493, jour de la Saint-Martin. L'île est alors colonisée notamment par des Français et des Hollandais, signant un traité de partage en 1648. Au final, pas moins de 70 à 100 nationalités cohabitent sur l'île.

Saint-Martin est de nature volcanique et montagneuse. Le Pic Paradis culmine à 424 mètres. La côte est une succession de plages, de zones rocheuses et de mangroves. Les îlots de Tintamarre et de Pinel se trouvent à l'est de l'île et sont inhabités.

Avec une faible pluviométrie et un manque de ressources naturelles (sources et nappes phréatiques), l'île connaît un déficit chronique en eau potable.

3. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE ⁴⁸

Les monnaies officielles sont l'euro et le guilder (NAF). Le dollar est accepté sur toute l'île. L'économie est principalement portée par le tourisme.

Saint-Martin reste une île jeune avec seulement 12,2 % de la population âgée de 60 ans ou plus, et seulement 2,2 % de la population a plus de 75 ans. Il est intéressant de noter que la monoparentalité est une forte représentation des familles à Saint-Martin avec 40,9 % de familles monoparentales. L'immigration est un phénomène très marqué sur l'île et il est estimé que 30,4 % de la population, en 2016, n'est pas native de l'île.

Le chômage est prépondérant sur l'île et on estime un taux de 35,2 % de chômeur en 2016, dont 60,6 % sont des femmes. Ce taux est nettement supérieur au taux métropolitain et reste supérieur aux autres DOM (sauf Mayotte). Au final, moins d'un habitant sur deux, âgés de 15 à 64 ans, déclarent avoir un emploi.

Du fait du nombre important de nationalités, l'enseignement bilingue français-anglais se développe fortement sur l'île. Cependant, seulement 14,8 % de la population est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 29,3 % en métropole).

4. PRIX DE LA VIE

Saint-Martin ne publie pas d'indices des prix. Il n'existe donc pas de comparaison entre ce territoire et la métropole.

5. ÉTAT DE SANTÉ⁴⁹

Les complications cardiovasculaires en lien avec le diabète sont les principales causes de décès. De plus, l'île doit faire face à des problématiques de pays développés comme la prévalence du diabète, de l'hypertension artérielle, de l'obésité mais aussi des problématiques de pays en voie de développement via l'arrivée de population immigrée (malnutrition, tuberculose, prévalence du VIH).

La réglementation et la législation en termes de santé est la même que dans l'hexagone. De plus, il existe un système de coopération avec Sint Maarten (la partie Hollandaise de l'île) pour la prévention, la surveillance des maladies et la gestion des crises sanitaires.

6. NOMBRE DE MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

Nous n'avons pas recensé de données propre à Saint-Martin. Les chiffres sont intégrés dans les données de la Guadeloupe.

7. ENTRÉE EN ÉTUDES DE MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

Il n'est pas possible d'intégrer un institut de formation en masso-kinésithérapie depuis Saint-Martin, il faut se rendre en Guadeloupe, en Martinique ou en métropole. Cependant, L'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) met en place un Passeport Mobilité Études, qui est un dispositif de prise en charge financière de tout ou une partie des billets d'avions pour les étudiants de l'enseignement supérieur dont la filière en Outre-mer est inexistante ou saturée⁵⁰.

8. PARTIR EN STAGE

Pour réaliser un stage dans la partie française de Saint-Martin, aucune démarche spécifique n'est nécessaire par rapport à la métropole. Il vous faudra trouver un lieu de stage et établir une convention entre votre IFMK, le lieu de stage et l'étudiant.

49 ORSAG, Déterminant et Indicateur de santé, en Guadeloupe, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin, 2017

50 [LADOM](#)

9. Y TRAVAILLER

9.1. Salariat

L'île comporte un centre hospitalier situé à Marigot (la plus grande ville de la partie française) avec 80 lits. De plus, il existe une possibilité d'Hospitalisation À Domicile (HAD) par la Clinique de Choisy de la Guadeloupe sur le territoire de Saint-Martin, comprenant notamment des soins de rééducation neurologique et des soins palliatifs. Enfin, il existe un Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD) de 47 places, assurant aussi les prises en charge de Saint-Barthélemy. Une offre de SSR est actuellement en cours de développement, ainsi que la création d'un Pôle Médico-Social afin de favoriser la prise en charge des patients en situation de handicap.

9.2. Libéral

Les démarches administratives nécessaires pour exercer en libéral sont les mêmes qu'en métropole et sont décrites en annexe 1. Pour pouvoir exercer, il faut s'inscrire au tableau du conseil départemental de l'ordre de Guadeloupe.

Installation

L'agence Régionale de Santé de la Guadeloupe, Saint-martin et Saint-Barthélemy n'a défini aucune zone déficitaire en masseurs-kinésithérapeutes. Ce territoire n'est donc pas éligible aux aides à l'installation.

9.3. Spécificités financières

La création de votre activité vous permettra de bénéficier d'une exonération totale de cotisations d'allocations familiales et de CSG-CRDS durant 2 ans.

De plus si vos revenus professionnels sont inférieurs au plafond annuel de Sécurité sociale (modifié au 1er janvier de l'année au cours de laquelle les cotisations et contributions sociales sont dues, en 2020 il est de 41 136 € pour une activité annuelle), les cotisations et contributions sociales sont alors calculées sur 50 % de vos revenus ⁵¹.

Suite au changement statutaire (passage de commune de Guadeloupe à Collectivité d'Outre-mer) l'Octroi de mer ne s'applique plus à Saint-Martin. Cependant, l'île a mis en place de nouvelles taxes comme, par exemple, la taxe sur les conventions d'assurance ou la taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA) ⁵².

Le système de retraite est le même qu'en métropole. La réforme doit s'y appliquer pareillement. Certaines différences pourront se faire par publication de décrets.

51 [URSSAF](#)

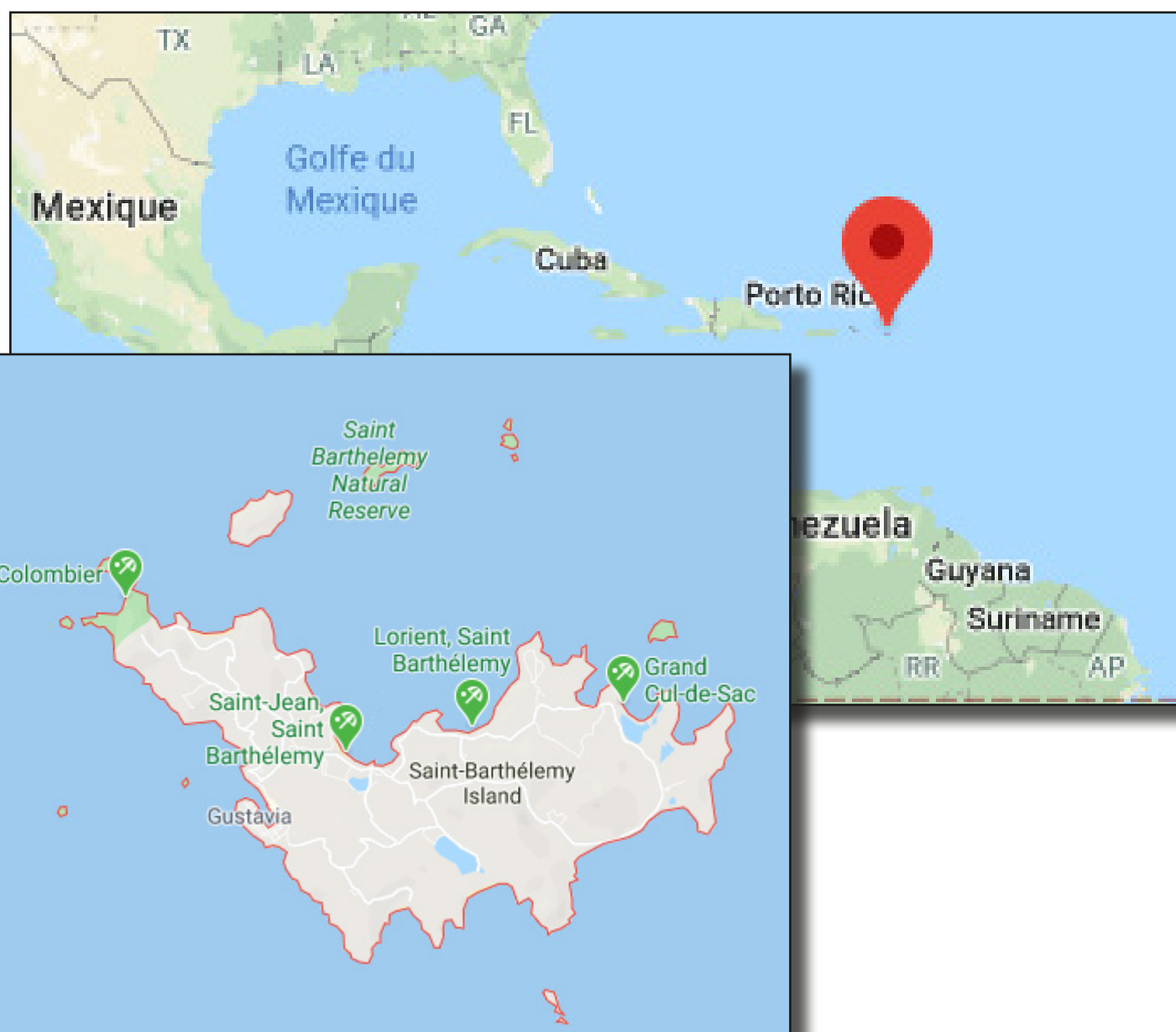
52 Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer : rapports annuel 2018, Saint-Martin

XI. SAINT-BARTHÉLEMY

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Située à 6 500 km de Paris, Saint-Barthélemy compte environ 9793 habitants en 2018. Il s'agit d'une île montagneuse de 21 km². Le climat y est tropical. La température moyenne est de 27 °C et comporte deux saisons : l'une sèche (carême) et l'autre humide (période d'hivernage) de mai à novembre.

Le décalage horaire est de moins 5 heures en hiver et moins 6 heures en été.



2. CULTURE ET ENVIRONNEMENT

L'île est recouverte de collines sèches d'origine volcanique, avec une végétation rare et principalement épineuse. Les côtes sont composées d'anses de sable fin. Le climat y est de type tropical maritime avec deux saisons : une saison sèche de décembre à mai et une saison pluvieuse de juillet à octobre. L'île est régulièrement touchée par les cyclones et les ouragans, notamment en 2017 avec le passage l'ouragan Irma (classé en catégorie 5).

Avec une faible pluviométrie et un manque de ressources naturelles (sources et nappes phréatiques), l'île connaît un déficit chronique en eau potable.

3. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE⁵³

La population de l'île est plus âgée que ses voisines. En effet, seulement 21 % ont moins de 20 ans contre 36 % à Saint-Martin. A l'opposé, les plus de 60 ans représentent 12,8 % de la population. Enfin, la communauté étrangère concentre 12,2 % de la population totale. Avec 9793 habitants, Saint-Barthélemy est une île extrêmement dense : le nombre d'habitants par kilomètres carrés est estimé à 466 contre 106 hab./km² en métropole.

Le taux de chômage y est très faible (4,2 %), soutenu notamment par le tourisme, pôle majeur de l'île, et par les besoins de reconstruction suite au passage de l'ouragan Irma. De plus seules 1.3 % de la population bénéficient du RSA.

Le pourcentage de personnes de 15 ans et plus sans diplôme ou au plus titulaires du brevet des collèges se rapproche du pourcentage métropolitain (27,1 % contre 29,0 % en métropole) et fait figure d'exception face à ses voisines.

4. PRIX DE LA VIE

Saint-Barthélemy ne publie pas d'indices des prix. Il n'existe donc pas de comparaison entre ce territoire et la métropole.

5. ÉTAT DE SANTÉ⁵⁴

Saint-Barthélemy est notamment touchée par le développement du diabète chez les jeunes et des maladies cardiovasculaires. De plus, l'absence de service de maternité sur l'île et le manque de prise en charge adaptée en matière de lutte contre les cancers nécessitent la mise en place de réseau de coopération avec Saint-Martin, la Guadeloupe, les Etats-Unis et la métropole.

⁵³ Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer : rapports annuel 2018, Saint-Barthélemy

⁵⁴ ORSAG, Déterminant et Indicateur de santé, en Guadeloupe, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin, 2017

6. NOMBRE DE MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

Nous n'avons pas recensé de données propres à Saint-Barthélemy. Les chiffres sont intégrés dans les données de la Guadeloupe.

7. ENTRÉE EN ÉTUDES DE MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

Il n'est pas possible d'intégrer un institut de formation en masso-kinésithérapie depuis Saint-Barthélemy, il faut se rendre en Guadeloupe, en Martinique ou en métropole. Cependant, L'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) met en place un Passeport Mobilité Etudes, dispositif de prise en charge financière de tout ou une partie des billets d'avions pour les étudiants de l'enseignement supérieur dont la filière en Outre-mer est inexistante ou saturée⁵⁵.

8. PARTIR EN STAGE

Pour réaliser un stage à Saint-Barthélemy, aucune démarche spécifique n'est nécessaire par rapport à la métropole. Il vous faudra trouver un lieu de stage et établir une convention entre votre IFMK, le lieu de stage et l'étudiant.

9. Y TRAVAILLER

9.1. Salarier

L'île possède un hôpital de 20 lits (dont 7 lits en SSR) et d'un dispensaire. Une majorité des soins se font en collaboration avec l'hôpital de Saint-Martin ou le CHU de la Guadeloupe. Ainsi, le pôle médico-social de Saint-Martin assure des consultations sur l'île de Saint-Barthélemy.

55 [LADOM](#)

9.2. Libéral

Les démarches administratives nécessaires pour exercer en libéral sont les mêmes qu'en métropole et sont décrites en annexe 1. Pour pouvoir exercer, il faut s'inscrire au tableau du conseil départemental de l'ordre de Guadeloupe :

Installation

L'Agence Régionale de Santé de la Guadeloupe, Saint-martin et Saint-Barthélemy n'a défini aucune zone déficitaire en masseurs-kinésithérapeutes. Ce territoire n'est donc pas éligible aux aides à l'installation.

9.3. Spécificités financières

La création de votre activité vous permettra de bénéficier d'une exonération totale de cotisations d'allocations familiales et de CSG-CRDS (contribution sociale généralisée et contribution au remboursement de la dette sociale) durant 2 ans.

De plus, si vos revenus professionnels sont inférieurs au plafond annuel de Sécurité sociale (modifié au 1er janvier de l'année au cours de laquelle les cotisations et contributions sociales sont dues, en 2020 il est de 41 136 € pour une activité annuelle), les cotisations et contributions sociales sont alors calculées sur 50 % de vos revenus ⁵⁶.

Le système de retraite est le même qu'en métropole. La réforme doit s'y appliquer pareillement. Certaines différences pourront se faire par publication de décrets.

56 [URSSAF](#)

XII. SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le territoire, situé à une vingtaine de kilomètres des côtes canadiennes, accueille 6 021 habitants en 2018 sur 242km². Véritable archipel de 8 îles, seules deux sont habitées en permanence : Saint-Pierre (la plus peuplée) et Miquelon-Langlade (la plus grande). Classé en zone arctique, le territoire connaît un climat océanique froid et aux précipitations abondantes.

Le décalage horaire est de moins 4 heures en hivers et de moins 3 heures en été. Cependant, le changement d'heures ne se fait pas aux mêmes dates qu'en métropole : il y a donc 4 changements de décalage horaire en 2020.



2. CULTURE ET ENVIRONNEMENT

L'archipel présente les vestiges de la dernière glaciation. En partie d'origine volcanique, le point le plus haut culmine à 240 mètres (morne de la Grande-Montagne). Les terres intérieures représentent la seule forêt boréale française. C'est un écosystème fragile, soumis à des conditions climatiques extrêmes. Cependant, la faune y est très riche, aussi bien dans les airs que sur terre et dans les fonds océaniques.

La France et la Grande-Bretagne se disputent pendant plus d'un siècle ce territoire et ce n'est qu'en 1816 que l'archipel est définitivement rattaché à la souveraineté française.

L'île aux Marins, centre de pêche important au XVIII^e siècle, aujourd'hui inhabité, se place comme fer de lance touristique et historique pour cet archipel du nord atlantique. Le tourisme est notamment marqué par le statut de plaque tournante du trafic d'alcool vers les États Unis durant la prohibition.

3. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE⁵⁷

L'île est jeune avec 23,8 % des habitants ayant moins de 20 ans tandis que les plus de 60 ans représentent 22,3 % en 2015. La pyramide des âges montre un véritable déficit des 15-29 ans, notamment dû à une absence d'offre de formation en études supérieures. Il existe une coopération régionale avec le Canada pour accueillir les étudiants, mais le taux de scolarisation des 18 à 24 ans reste faible avec seulement 37,1 %. Cependant, le taux de personnes ayant un diplôme d'études supérieures progresse et passe de 10,9 % en 1999 à 19,9 % en 2015.

Le taux de chômage y reste faible, avec 4,9 % de la population sans emploi et ce malgré la restructuration complète de l'offre du travail avec l'arrêt brutal de la pêche industrielle à la morue dans les années 90. De plus, depuis 2016, la prime d'activité est mise en place pour les jeunes de moins de 25 ans, venant ainsi compléter les aides du RSA.

En 2014, Saint-Pierre obtient le label « Territoire Zéro déchet Zéro gaspillage », délivré par le Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie avec pour objectif une diminution de 80 % des ordures ménagères.

4. PRIX DE LA VIE

L'archipel intégrera la prochaine comparaison spatiale des prix faites par l'INSEE (2020-2021), nous n'avons donc pas de données actuellement. Cependant, le dispositif Bouclier Qualité Prix est en vigueur depuis 2013 et permet de maîtriser le prix global d'un certain nombre de produits courants⁵⁸.

57 Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer : rapports annuel 2018, Saint-Pierre-et-Miquelon

58 Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer : rapports annuel 2018, Saint-Pierre-et-Miquelon

5. ÉTAT DE SANTÉ

La Caisse de prévoyance sociale (CPS) est une caisse autonome assurant la gestion de la maladie, maternité, décès, accident du travail et maladies professionnelles, la branche famille, le régime de retraite de base, le recouvrement des cotisations ainsi qu'une action sociale familiale et vieillesse. Au final, 90 % de la population de cet archipel relève de la CPS pour l'assurance maladie.

Les problématiques de santé retrouvées sont proches de celles de la métropole avec une prévalence de mortalité pour les cancers de 34.6 % et pour les maladies cardio-vasculaires de 27 %. ⁵⁹

6. NOMBRE DE MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

Un seul masseur-kinésithérapeute libéral exerce sur l'archipel.

7. ENTRÉE EN ÉTUDES DE MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

Il n'est pas possible d'intégrer un institut de formation en masso-kinésithérapie depuis Saint-Pierre-et-Miquelon, il faut se rendre en métropole ou au Canada. L'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) met en place un Passeport Mobilité Études, qui est un dispositif de prise en charge financière de tout ou une partie des billets d'avions pour les étudiants de l'enseignement supérieur dont la filière en Outre-mer est inexistante ou saturée ⁶⁰.

8. PARTIR EN STAGE

Pour réaliser un stage à Saint-Pierre-et-Miquelon, aucune démarche spécifique n'est nécessaire par rapport à la métropole. Il vous faudra trouver un lieu de stage et établir une convention entre votre IFMK, le lieu de stage et l'étudiant.

59 Administration Territoriale de Santé : Plan stratégique Territorial de Santé, 2015

60 [LADOM](#)

9. Y TRAVAILLER

L'inscription ne se fait pas auprès du Conseil de l'Ordre des masseur-kinésithérapeutes mais auprès de l'administration territoriale de santé. L'inscription est prononcée par le représentant de l'Etat.

Administration Territoriale de Santé

Secrétariat Délégation Ordinale

Bd Port en Bessin – B.P 4333

97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Courriel : dd975-direction@sante.gouv.fr

Tél : 05 08 41 16 90 (standard)

Télécopie : 05 08 41 16 91

9.1. Salariat

Bien qu'il existe un centre hospitalier sur l'archipel, plusieurs spécialités n'y sont pas présentes et font appel à des consultations ponctuelles ou à de la télémedecine (notamment via un partenariat avec l'hôpital de Rennes). Le CH possède 35 lits, dont 18 lits en médecine générale, 13 lits en chirurgie et 4 lits en maternité.

De plus il existe un centre d'accueil pour adultes en situation de handicap offrant 12 places en foyer de vie. Cette offre est notamment complétée par un SESSAD.

9.2. Libéral

L'offre de santé libérale est très minoritaire dans l'archipel avec uniquement 9 professionnels de santé libéraux.

9.3. Spécificités financières

L'archipel dispose de son propre code des impôts.

XIII. WALLIS-ET-FUTUNA

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le territoire de Wallis-et-Futuna est le territoire le plus éloigné de la métropole, situé à 16 000 km. Il est composé de trois îles principales : Wallis, Futuna et Alofi, étendues sur une superficie de 124,2 km². Wallis et Futuna sont distants de 230 km, tandis que l'îlot voisin d'Alofi (inhabité) est séparé de Futuna par un chenal de 2 km. Au total, ce sont 11 558 habitants vivant sur ce territoire en 2018. Le climat y est tropical maritime : chaud, humide et pluvieux, sans saison sèche. La température moyenne est supérieure à 25,5°C. L'humidité peut atteindre 85 %.

La monnaie est le Franc Pacifique. Le décalage horaire est de +11 heures en hivers et +10 en été.



2. CULTURE ET ENVIRONNEMENT

Wallis est une île relativement plate tandis que Futuna est une île montagneuse. Futuna et Alofi sont aussi appelées îles Horn. Le développement de l'archipel se fera notamment durant la seconde guerre mondiale en servant de base pour les soldats américains engagés dans les Pacifique.

L'organisation coutumière distingue trois royaumes : celui d'Uvée à Wallis et ceux d'Alo et de Sigave à Futuna. Ces royaumes sont administrés par des rois, véritables chefs de la hiérarchie coutumière. Le 27 décembre 1959, les îles Wallis et Futuna adoptent à 94,4 % le statut de territoire d'outre-mer français.

3. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE ⁶¹

L'économie de Wallis-et-Futuna est traditionnelle et faiblement monétarisée. L'autoconsommation est le principal mode de consommation sur ce territoire. Tandis que le tourisme est une activité quasi inexistante du fait de la difficulté d'accès et des spécificités foncières.

Wallis-et-Futuna est un territoire jeune avec 34 % de sa population âgée de moins de 20 ans mais il s'agit aussi d'une population vieillissante avec 16,5 % âgée de 60 ans ou plus. Le taux de chômage reste supérieur à celui de la métropole avec 17,4 % des actifs en 2018. Il est intéressant de noter que ce pourcentage a doublé en cinq ans (8,8 % en 2013). De plus, il n'existe pas de structure telle que pôle emploi et le chômage n'est pas indemnisé sur l'archipel.

Le système de santé de Wallis-et-Futuna repose uniquement sur une agence de santé assurant la politique sanitaire et l'offre de soins mais aussi l'élaboration du programme de santé de l'archipel et de sa mise en œuvre. Wallis et Futuna ne dispose pas de système de Sécurité Sociale : l'État prend en charge la totalité des soins. Depuis 2012, la Caisse des prestations sociales de Wallis-et-Futuna (CPSWF) gère le régime de retraite et les prestations familiales pour les salariés de l'archipel.

4. PRIX DE LA VIE

Un accord de modération des prix de produits de grande consommation est signé chaque année entre l'État et les principaux distributeurs et fournisseurs. Cet accord s'inscrit dans la loi relative à la régulation économique d'Outre-mer, dite «loi contre la vie chère».

61 Institut d'Émission d'Outre-Mer : rapports annuel 2018, Wallis-et-Futuna

5. ÉTAT DE SANTÉ⁶²

En matière de tabac, 70 % des hommes et 30 % des femmes fument régulièrement, avec un accroissement de la fréquence pour les plus jeunes. L'obésité est un véritable fléau dans les îles du Pacifique : 84 % des hommes et 87 % des femmes sont en situation d'obésité ou de surcharge pondérale. De plus 39 % des hommes et 29,6 % des femmes présentent une hypertension artérielle. 20 % des hommes et 13 % des femmes sont atteints d'hypercholestérolémie. C'est tout un ensemble de facteurs comportementaux qui sont à l'origine de ces chiffres.

6. NOMBRE DE MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

Sept masseurs-kinésithérapeutes se partagent les deux hôpitaux, le centre de santé (Hahake) et une offre libérale réduite.

7. ENTRÉE EN ÉTUDES DE MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

Il n'est pas possible d'intégrer un institut de formation en masso-kinésithérapie depuis Wallis-et-Futuna, il faut se rendre en métropole. L'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) met en place un Passeport Mobilité Études, qui est un dispositif de prise en charge financière de tout ou une partie des billets d'avions pour les étudiants de l'enseignement supérieur dont la filière en Outre-mer est inexistante ou saturée⁶³.

8. PARTIR EN STAGE

Pour réaliser un stage à Wallis-et-Futuna, aucune démarche spécifique n'est nécessaire par rapport à la métropole. Il vous faudra trouver un lieu de stage et établir une convention entre votre IFMK, le lieu de stage et l'étudiant.

62 Agence de santé de Wallis et Futuna : Projet stratégique 2016-2020

63 [LADOM](#)

9. Y TRAVAILLER

Pour exercer sur l'archipel, il faut enregistrer son diplôme auprès de l'Agence de Santé de Wallis et Futuna⁶⁴.

9.1. Salariat

Wallis et Futuna abrite deux hôpitaux (Sia à Wallis et Kaleveleve à Futuna), ainsi que trois dispensaires pour assurer les soins, notamment de premier recours, dans les autres districts. Il y a 42 lits à l'hôpital de Sia contre 9 pour Kaleveleve. Un système de coopération avec Nouméa est mis en place pour assurer les soins non disponibles en urgence sur l'archipel.

9.2. Libéral

L'offre libérale est très réduite. En effet, seul un masseur-kinésithérapeute exerce en libéral.

9.3. Aides Spécifiques

Le gouvernement participe financièrement aux factures d'électricité et d'eau de certains habitants en difficultés financières, au terme de 4 000 F CFP par mois pour l'électricité et 60m3 par trimestre pour l'eau (sur base de critères économiques et sociaux)⁶⁵.

64 [ADSWF](#)

65 Institut d'Émission d'Outre-Mer : rapports annuel 2018, Wallis-et-Futuna

XIV. TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES⁶⁶

Les Terres Australes et Antarctiques Françaises se composent de cinq districts : l'archipel de Crozet, l'archipel de Kerguelen, les îles Saint-Paul et Amsterdam, la Terre Adélie (en antarctique), et les îles Éparses.

Elles n'ont pas d'habitants permanents et le territoire est un véritable refuge de biodiversité permettant de disposer d'un laboratoire à ciel ouvert et d'un observatoire pour étudier l'impact des changements globaux sur la biodiversité et les écosystèmes. Ainsi, les enjeux environnementaux et scientifiques sont de première importance sur ce territoire.

66 [TAAF](#)

Annexe 1 : Démarches Administratives pour exercer en libéral

1^{re} étape : inscription au CDOMK

Il faut domicilier l'inscription à l'ordre :

- Soit vous voulez travailler comme remplaçant= inscription au CDO du département de votre résidence personnelle.
- Soit vous souhaitez faire un exercice individuel/ assistanat/ collaboration = inscription au CDO du lieu d'exercice.

2^e étape : inscriptions obligatoires

- La caisse primaire assurance maladie (CPAM) ;
- L'URSSAF (inscription aux impôts) ;
- La CARPIMKO (retraite).

3^e étape : inscriptions facultatives

- AGA : Association de Gestion Agréée (permet d'avoir une réduction d'impôt).

Démarches Administratives pour exercer en salariat :

- Inscription au CDOMK du lieu d'exercice.

Annexe 2 : Aides à l'installation et au maintien de votre activité en zones très sous-dotées ou sous-dotées, issues de l'avenant 5 à la Convention

Avec l'entrée en vigueur du nouveau zonage, il n'est plus possible de signer des Contrats Incitatifs Masseur-Kinésithérapeute (CIMK). Ceux déjà signés n'en deviennent pas caduque.

Le Contrat Aide à la Création d'un Cabinet de MK (CACCMK). Les prérequis sont :

- Créer ou reprendre un cabinet et exercer son activité pendant une durée minimale de 5 ans dans la zone très sous dotée ou sous dotée à compter de la date d'adhésion.
- Remplir les conditions lui permettant de percevoir les aides à l'équipement informatique du cabinet pro prévues à l'article 4.9 de l'avenant 5.
- Justifier d'un minimum de 2000 actes la première année, puis 3000 actes les années suivantes. 50 % de cette activité doit être réalisée auprès de patients résidant dans la zone très sous dotée ou sous dotée.
- Informer le cas échéant sa caisse de son intention de cesser son activité dans la zone avant échéance du contrat.
- En cas d'exercice individuel, recourir, autant que possible, à des MK remplaçants, assurant la continuité des soins en son absence.

Ce contrat permet le versement d'une **aide individuelle de 49 000 € sur 5 ans** :

- 20 000 € par an versés pendant les 2 premières années ;
- 3 000 € par an versés pendant les 3 dernières années.

Le montant de l'aide est à proratiser. Lors de la première année, 100 % de l'aide pour 2000 actes (pour une activité entre 1000 et 2000 actes par an). Lors des quatre années suivantes, 100 % de l'aide pour 3000 actes (pour une activité entre 1500 et 3000 actes par an). En cas de résiliation du contrat en cours d'année, il faut rembourser les sommes indûment versées au prorata de la durée restant à courir.

Il existe une possibilité pour l'ARS de majorer les aides dans la double limite de 20 % des zones très sous dotées ou sous dotées et de 20 % du montant des aides (se référer au contrat type régional). L'aide forfaitisée en zone très sous dotée ne peut pas être inférieure à celle d'une zone sous dotée.

Le CACCMK n'est pas renouvelable.

Le Contrat Aide à l'Installation d'un MK (CAIMK). Les prérequis sont :

- Exercer son activité pendant une durée minimale de cinq ans dans la zone très sous dotée ou sous dotée à compter de la date d'adhésion.
- Remplir les conditions lui permettant de percevoir les aides à l'équipement informatique du cabinet professionnel prévues à l'article 4.9 de l'avenant 5
- Justifier d'un minimum de 2000 actes la première année, puis 3000 actes les années suivantes. 50 % de cette activité doit être réalisée auprès de patients résidant dans la zone très sous dotée ou sous dotée
- Informer sa caisse de son intention de cesser son activité dans la zone avant échéance du contrat. Au titre du respect des engagements socles :

Ce contrat permet un versement d'une aide individuelle de 34 000 € sur 5 ans :

- 12 500 € par an versés pendant les 2 premières années
- 3 000 € par an versés pendant les 3 dernières années.

Le montant de l'aide est à proratiser avec, lors de la première année, 100 % de l'aide pour 2000 actes (pour une activité entre 1000 et 2000 actes par an) et lors des quatre années suivantes, 100 % de l'aide pour 3000 actes (pour une activité entre 1500 et 3000 actes par an). En cas de résiliation du contrat en cours d'année il faut rembourser les sommes indûment versées au prorata de la durée restant à courir.

Il existe une possibilité pour l'ARS de majorer les aides dans la double limite de 20 % des zones très sous dotées ou sous dotées et de 20 % du montant des aides (se référer au contrat type régional). L'aide forfaitisée en zone très sous dotée ne peut pas être inférieure à celle d'une zone sous dotée.

Le CAIMK n'est pas renouvelable.

Le Contrat Aide au Maintien en zone d'un MK (CAMMK). Les prérequis sont :

- Poursuivre son activité pendant une durée minimale de trois ans dans la zone très sous dotée ou sous dotée à compter de la date d'adhésion.
- Remplir les conditions lui permettant de percevoir les aides à l'équipement informatique du cabinet professionnel prévues à l'article 4.9 de l'avenant n° 5.
- Réaliser 50 % de son activité auprès de patients résidant dans la zone très sous dotée ou sous dotée.
- Informer sa caisse de son intention de cesser son activité dans la zone avant échéance du contrat.

Versement d'une aide individuelle de 3000 € par an.

- Le montant dû est calculé au terme de chaque année civile. Pour la première année, le montant dû est calculé au prorata de la date d'adhésion du praticien.
- La durée du contrat est de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

En cas de résiliation du contrat en cours d'année il faut rembourser les sommes indûment versées au prorata de la durée restant à courir

Il existe une possibilité pour l'ARS de majorer les aides dans la double limite de 20 % des zones très sous dotées ou sous dotées et de 20 % du montant des aides (se référer au contrat type régional). L'aide forfaitisée en zone très sous dotée ne peut pas être inférieure à celle d'une zone sous dotée.



FNEK